



**HAL**  
open science

## **Patrimoine ” matériel ” et ” immatériel ” : la famille, facteur de stabilité et d’évolution des milieux naturels en pays de Soule (Pyrénées-Atlantiques)**

Dolorès de Bortoli, Dominique Cunchinabe, Florent Hautefeuille, Patricia Heiniger-Casteret, Marie-Paule Lavergne, Pascal Palu

### ► To cite this version:

Dolorès de Bortoli, Dominique Cunchinabe, Florent Hautefeuille, Patricia Heiniger-Casteret, Marie-Paule Lavergne, et al.. Patrimoine ” matériel ” et ” immatériel ” : la famille, facteur de stabilité et d’évolution des milieux naturels en pays de Soule (Pyrénées-Atlantiques). 2006. halshs-00785856

**HAL Id: halshs-00785856**

**<https://shs.hal.science/halshs-00785856>**

Submitted on 7 Feb 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**ITEM – Equipe d’Accueil n° 3002 - Université de Pau et des Pays de l’Adour**

**PATRIMOINE « MATERIEL » ET « IMMATERIEL » :  
LA FAMILLE, FACTEUR DE STABILITE ET D’EVOLUTION  
DES MILIEUX NATURELS EN PAYS DE SOULE  
(Pyrénées- Atlantiques)**

**Avril 2006**

**D. De Bortoli, D. Cunchinabe, F. Hautefeuille, P. Heiniger-Casteret, M-P. Lavergne, P. Palu**



Recherche financée avec le concours du Conseil Général des  
Pyrénées-Atlantiques dans le cadre de l’appel d’offres 2004

## **Table des matières :**

<b>Introduction .....</b>	<b>p. 1</b>
<b>La pertinence des sources historiques : une méthodologie validée .....</b>	<b>p. 5</b>
<b>L'évolution du patrimoine foncier d'une « maison » en basse Soule de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours : l'exemple d'une famille d'Abense-de-Bas</b>	<b>p. 19</b>
<b>Le tracé historique de la séquence « Tauziaar » .....</b>	<b>p. 43</b>
<b>Conclusion provisoire .....</b>	<b>p. 55</b>
<b>Bibliographie succincte .....</b>	<b>p. 59</b>
<b>Annexe : le « livre censier » de la communauté d'Abense-de-Bas .....</b>	<b>p. 61</b>

## Introduction :

Il est devenu nécessaire de mener une recherche rétrospective de l'histoire des sociétés et de leurs gouvernances (définies comme organisation des hommes et des milieux naturels) pour permettre une meilleure gestion des milieux de montagne. Notre objectif était de mener une analyse de la variabilité des gouvernances des structures foncières qui ont présidé aux organisations des sociétés et des territoires en Pays de Soule. En effet, de nombreux travaux et publications scientifiques ont démontré le facteur clé qu'a constitué jusqu'à un passé très récent, en Pyrénées centrales et occidentales, le « système maison » dans l'organisation de l'exploitation des différents milieux présents dans les vallées : les organisations familiales pyrénéennes sont au cœur des modalités de gouvernance. Leurs stratégies s'inscrivaient par ailleurs dans un réseau de communautés qui, du village au syndicat de vallée, a depuis longtemps déterminé espaces indivis ou non, en étroite relation avec un ensemble de droits et de devoirs définissant entre autres, dans les rédactions des « fors » et « coutumes », les pratiques successorales, les temps et modes d'exploitation des différents espaces de montagne, les relations et usages sociaux au sein et entre les différentes hiérarchies de communautés.

Pour y parvenir, la recherche s'appuie sur des séries longues de données (250 ans, soit une dizaine de générations) tout en prenant en compte l'expression des générations actuelles. Pour cela il s'agit de reconstituer l'évolution des patrimoines fonciers, des relations matrimoniales, des relations avec la "communauté" et plus généralement du positionnement de ces familles vis-à-vis du droit (en particulier lors du passage au Code civil)

Notre approche distingue deux formes d'expression du patrimoine.

**La notion de « patrimoine matériel » rend compte de l'évolution du foncier à la fois comme agencement d'un ensemble de parcellaires privés et collectifs, des modes de leur transmission (nu-propriété, usufruit, droit d'usage) et des activités exercées sur ces parcellaires.**

**Le « patrimoine immatériel » traduit pour sa part le degré d'investissement des familles sur les « utilités » culturelles et sociales, les désignations des usages des milieux naturels et du fonctionnement des règles de la société locale.**

L'idée est d'être en mesure de suivre quelques familles depuis la fin du XVIIème siècle jusqu'à nos jours en identifiant toutes les ventes, achats et éventuellement locations ou fermages de terre, mais aussi de classer ces transactions en fonction des types de parcelles, de leur localisation géographique, et de leur partenaire de vente.

Comprendre sur le long terme l'évolution de structures d'exploitation et de gestion des milieux de montagne nécessite d'abord de démontrer que la stabilité et les changements dans la vallée du Saison relevaient de facteurs organisationnels à plusieurs niveaux :

- celui de la configuration des milieux naturels à l'échelle de la propriété et du patrimoine familial
- celui des hiérarchisations des « utilités » fournies par les surfaces en propriétés collectives et privées.
- celui des logiques de production au cours du temps et des fonctionnalités des milieux naturels

Chaque exploitant développe sa stratégie en fonction de l'adéquation de ces trois facteurs avec sa propre inscription dans une famille en lien avec une organisation de communautés. C'est pour cette raison qu'il nous paraît indispensable de prendre en compte aujourd'hui cette inscription familiale et de communauté en remontrant dans le temps.

Cette démarche qui associe sciences humaines et sociales aux sciences de la Nature ne vise donc pas à faire des monographies familiales « classiques » mais à établir des « schèmes » de familles en fonction de leur implantation ancienne dans une vallée et des stratégies de conservation de leur patrimoine foncier jusqu'à nos jours, qui sera cartographié et mis en relation avec les autres propriétés.

En particulier, lorsqu'on considère les utilisations qui sont faites aujourd'hui des « zones intermédiaires » objets de nombreuses pressions, on constate que si l'activité pastorale y reste dominante, parcours, surfaces utilisées et leur modalité d'exploitation sont l'objet de notables évolutions. L'intérêt de la démarche est alors de **mettre en évidence sur quels espaces ont porté les évolutions, les interdits et tous les autres choix des familles en fonction des facteurs extérieurs qui ont pu peser sur leurs stratégies**, en portant un regard dans le passé sur les transformations et utilisations dont ces étendues ont été l'objet dans d'autres circonstances et sur les conséquences qui en ont, cadastralement (surface, nature de la parcelle) et donc patrimoniallement, résulté.

Le présent rapport rend compte d'une première étape qui a consisté à analyser rétrospectivement la trajectoire d'une famille de propriétaires exploitants dans la partie aval de la vallée du Saison, secteur de la Soule qui a été depuis 250 ans l'objet des mutations socio-économiques les plus significatives dans le temps.

Elle nous a permis de **mesurer l'importance du fait « maison »** au sens pyrénéen du terme et **d'obtenir un schème<sup>1</sup> familial présentant l'organisation et l'évolution de la « propriété patrimoine »**. Elle apporte par ailleurs **des éléments de réponse sur les facteurs d'emprise humaine et d'évolution de la diversité biologique des milieux de montagne**. Elle nous a enfin permis de **tester et de valider**

---

<sup>1</sup> structure d'un processus en mouvement

**une démarche méthodologique originale**, lourde et coûteuse en temps puisque associant : recherche et analyses d'archives multiples dont une bonne partie non inventoriées, traduction cartographique de données historiques non figurées à ce jour, entretiens semi-directifs auprès de famille portant sur l'évolution des éléments d'exploitation (parcellaire, cultures, activités pastorales) en relation avec les stratégies développées en regard des contraintes endogènes et exogènes, histoire de vie permettant l'étude du patrimoine en fonction de logiques de transmission.

Comme annoncé dans le projet initial, il est nécessaire, **fort d'une méthodologie qui a apporté la preuve de sa validité, de compléter cette première expérience par l'analyse de deux autres familles localisées dans les parties médiane et haute de la Soule, afin de tenir compte des différences de facteurs tant physiques qu'historiques.**



**LA PERTINENCE DES SOURCES HISTORIQUES :  
UNE METHODOLOGIE VALIDÉE**

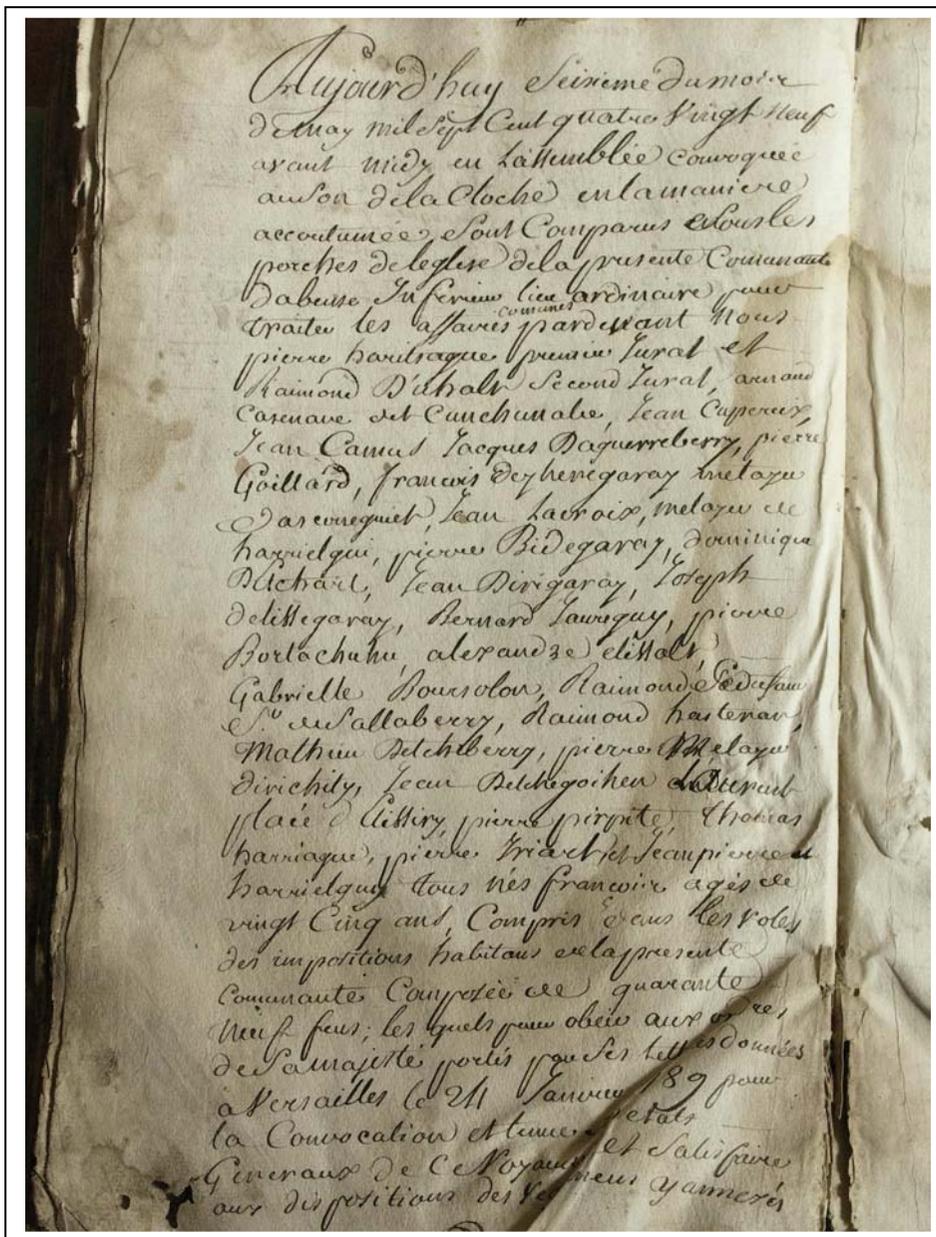


Figure 1

**Extrait du  
« Livre censier de la communauté  
d'Abense-de-Bas »**

**Arpentement de Jean de Minvielle**

**Expert de Lichos  
27 août 1764 - 28 février 1765**

*Ce registre initialement répertorié aux Archives  
Départementales avait disparu des archives  
communales en 1950. Il a été retrouvé après  
plusieurs mois de recherche dans le grenier de l'école  
de Viodos par les chercheur d'ITEM le 17 juin 2005*

## **Les « maisons » et la structure des propriétés : grande stabilité de la fin du XIV<sup>o</sup> au début du XIX<sup>o</sup>**

**Les résultats obtenus dans cette première phase valident notre méthodologie :**

L'analyse **du compoix<sup>1</sup> de la communauté d'Abense-de-Bas de 1765** (figure 1), que nous avons pu retrouver, **révèle un document exceptionnel** car le registre a été utilisé bien au-delà de la date de sa réalisation<sup>2</sup> et surtout pour d'autres fonctions. On peut en effet considérer que la fin du registre ressemble plus à un cahier de délibérations communales qu'à un registre fiscal. Si certains articles comportaient des **annotations marginales permettant d'avoir des indications sur les mutations**, la fin du registre a servi de support soit à des compléments du compoix, soit à des **délibérations concernant le partage des communaux ou la rédaction des cahiers de doléances en 1789**.

Ce document nous **a fourni un descriptif détaillé des communaux** au moment où ils sont partagés entre les différentes familles de la communauté. Ces informations généralement manquantes sur la plupart des compoix nous ont grandement facilité la tâche dans le travail de reconstruction du plan parcellaire du XVIII<sup>o</sup> siècle.

**Ce travail sur la validation des sources historiques nous a permis de recenser tous les compoix et terriers cotés ou non aux Archives départementales pour la Soule :** nous avons ainsi trouvé deux documents analogues, l'un concernant la communauté de Trois Villes (non répertorié aux Archives Départementales) l'autre celle de Lacarry (répertorié), archives qui sont à l'heure actuelle l'objet d'un dépouillement en vue de leur saisie informatique. **Ce travail de recherche nous a permis de découvrir et d'obtenir des documents d'archives non répertoriés dans les mairies et chez les particuliers.**

**L'intérêt de disposer de « compoix » ou « terrier » comme base d'analyse permet d'établir les déterminants de l'emprise humaine dans cette partie aval de la vallée du Saison à un temps T+1, à savoir :**

### **a) Une extraordinaire prégnance du « système maison » en Soule :**

En effet, la totalité des maisons mentionnées en 1377 dans le Censier gothique de Soule<sup>3</sup> puis dans le Terrier de 1675<sup>4</sup> a pu être identifiée en 1765 pour la communauté d'Abense-de-Bas. Non seulement il n'y a pas eu de bouleversement dans l'organisation de ces maisons (même si

---

<sup>1</sup> Le terme de « livre censier » serait plus adapté au contenu premier de l'ouvrage d'autant que c'est ainsi qu'est désigné ce registre dans son *incipit*.

<sup>2</sup> Ce registre servira à consigner des délibérations jusqu'en 1800 même si son usage fiscal cesse en 1796.

<sup>3</sup> Cierbide R. (1994). « Le Censier gothique de Soule ». Ed. Izpégi.

<sup>4</sup> Archives départementales - cote 1J86

Le Censier gothique de Soule

**avense**<sup>73</sup>

**Item** primo Lostau de **oense** Deu *dit* mauleon/ Ez ostau de **Labadie** nihil debet Regy *et* Ez foec Inthier

**Item** Lostau de **harriague** Ez ostau de **Labadie**/ *et* Ez foec Inthier,

**Item** Lostau de **Bortiry** Ez ostau de **Carrere** doense/ no deu arres au casted Et Ez foec Inthier

**Item** Lostau deu **domecq** Ez ostau deu Rey *et* deu/ Dar cada an au Casted douze morlas no deu plus *et* Ez/ foec Inthier,

**Item** Lostau de **harriegu** Ez ostau deu Compte *de*/ peytrus no deu arres Et Ez foec Inthier,

**Item** Lostau **dastarane** Ez ostau de **Labadie** no deu arrés/ au Casted *et* Ez miey foec,

**Item** Lostau de **Cauhape** Ez ostau de **Jaunteinh** nihil/ Debet Regy *et* Ez miey foec,

F. 160 **Item** Lostau de **huhalt** Ez Botoy **donismendy** nihil/ Debet Regy *et* Ez quart foec,

**Item** Lostau de **Errecalté** Ez ostau de **Cazenave** doense/ no deu arrés au Rey *et* Ez miey foec,

**Item** Lostau de **Jaureguiberrie** Ez ostau de **Sente grace**<sup>74</sup>/ Deux porcx *et* deu dar cada an au Casted sieix morlas no/ Deu plus *et* Ez foec Inthier,

**Item** Lostau **diriart** Ez de **Sente grace** nihil debet/ Regy *et* Ez foec Inthier,

**Item** Lostau de **Cazenave** Ez deu Rey deu dar cada an/ au Casted de mauleon deux solz de morlas no deu plus/ *et* Ez foec Inthier,

**Item** Lostau **diratzssitie** Ez ostau de **Sente grace** nihil/ Debet Regy *et* Ez foec Inthier,

---

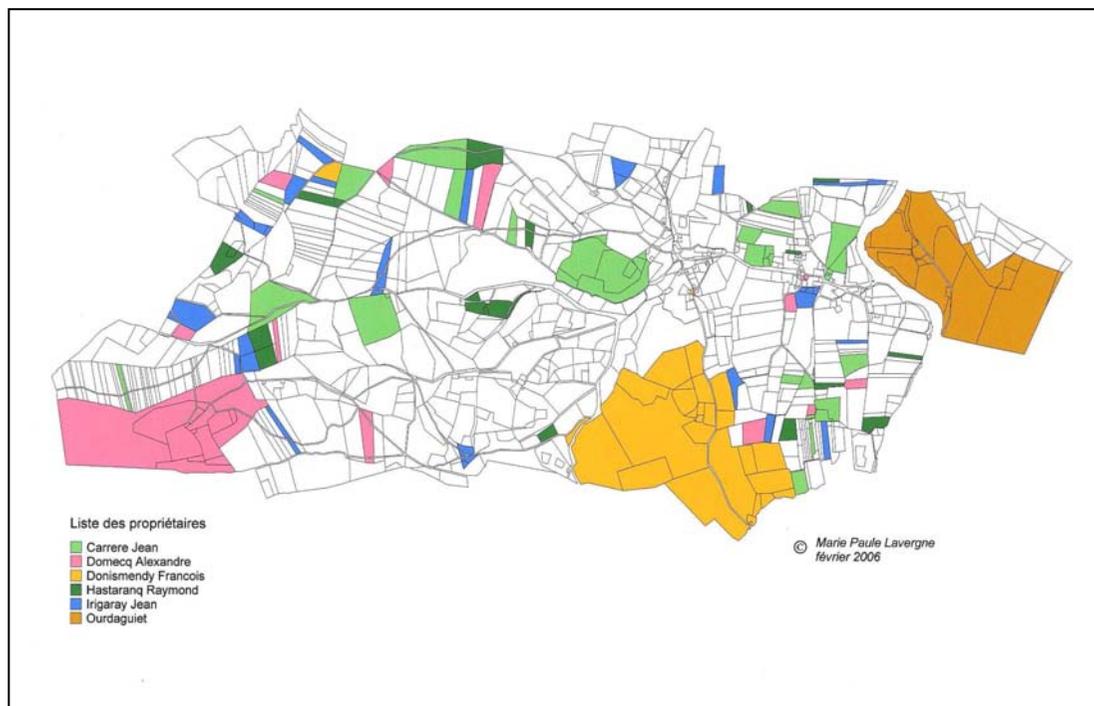
<sup>73</sup> *Abense de bas (Onizepe).*

<sup>74</sup> *Sainte-Engrâce-des-Cols.*

**Figure 2**

**Les « maisons » de la communauté d’Avense**

Extrait du Censier gothique de Cierbide Ricardo -Ed. Izpégi - 1994



**Figure 3**

**La hiérarchie des « maisons »  
« tenures bloc » et propriétés éclatées**

nous n'avons pas de données topographiques pour le XIV<sup>e</sup> siècle), mais en plus on peut penser que la hiérarchie très forte des maisons du XIV<sup>e</sup> (figure 2) se retrouve encore partiellement au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les « maison nobles » sont toujours là, les « maisons dépendantes » aussi.

#### **b) Une structuration spatiale des propriétés selon la place sociale des familles.**

Pourtant les deux types de maisons n'ont pas abouti à la même organisation spatiale. Il est frappant de constater que certaines maisons dominantes du XIV<sup>e</sup> siècle sont des **exploitations qui fonctionnent en tenure bloc** en 1765, c'est-à-dire que l'ensemble des terres d'une « maison » forme un territoire continu : c'est par exemple sur la figure 3 le cas des maisons Domecq, Donismendy et Ourdaguet.. En revanche les maisons dépendantes des maisons « nobles » et « franches » (« fivatiers » et « botoys »)<sup>5</sup> ont généré la plupart du temps des **exploitations éclatées en une série de parcelles** qui se répartissent généralement sur l'ensemble de la juridiction. C'est par exemple le cas de la « maison A.» que nous avons plus particulièrement étudié. **La reconstitution de la généalogie de cette famille, croisée avec l'analyse du compoix et les données du Censier gothique, démontre ainsi la présence de la famille A à Abense-de-Bas depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle.**

#### **c) Une structuration très homogène de la ferme est toujours associée à un espace ouvert et à un jardin.**

Il est très intéressant de constater une structuration très homogène de la ferme qui est toujours associée à un espace ouvert et à un jardin. Cette structure rappelle les « villages cazaliers » décrit par Benoît Cursente<sup>6</sup>. Une telle configuration se traduit dans le cas du village d'Abense-de-Bas par une organisation très lâche du tissu villageois, si bien qu'on ne sait pas où commence la partie urbanisée et où finit la campagne.

**On peut émettre l'hypothèse que cette structure ouverte a, entre autres, pour fonction de faciliter la circulation du bétail dans un système agropastoral extensif et transhumant.**

On peut enfin noter l'imbrication dans le village des maisons anciennement dominantes et des maisons anciennement dominées.

#### **d) La faiblesse du nombre de mutations foncières avant la Révolution.**

On constate un faible nombre de mutations foncières avant la Révolution. Contrairement à ce qui semble se passer par la suite sous l'Empire et la Restauration, les échanges ou ventes de terres sont très marginales et ne paraissent pas avoir réellement remodelé le paysage social d'Abense-de-Bas.

---

<sup>5</sup> Fivatier = dans le droit féodal désigne la « maison » d'un tenancier libre qui paie la rente directe au Seigneur. Botoy = désigne une petite tenure taillée dans un casal, elle-même commandée par une maison

<sup>6</sup> village caractérisé par un ensemble d'enclos maisonnés, désignant l'ensemble de la tenure et des droits commandés par une maison pouvant inclure des maisons subordonnées. Cursente B. (1998) : « Des maisons et des hommes. La Gascogne médiévale ». Toulouse, PUM.



## Le point de départ : l'analyse du « livre censier » de la communauté d'Abense-de-Bas de 1764<sup>7</sup>

Chacune des parcelles décrites dans ce document nous fournit des renseignements relativement stéréotypés. On connaît :

- le nom du propriétaire ou plutôt de la maison à la tête de l'exploitation
- la nature de la parcelle, éventuellement le lieu-dit ou et parfois et la position géographique (« campagne supérieure » ou « inférieure »)
- les quatre « confronts »<sup>8</sup> orientés
- enfin la surface de la parcelle en arpents et perches<sup>9</sup>.

Lorsque la parcelle comprend des terres de différentes natures qui ne répondent pas à la même grille d'allivrement<sup>10</sup>, les arpenteurs donnent le détail des différentes surfaces par type de terre. Par ailleurs, les confronts fournissent parfois de précieux détails sur la présence ici d'une haie d'arbres, là d'un gros fossé en eau de séparation de parcelles. En revanche, il n'y a pas de calcul d'allivrement par parcelle. Celui-ci devait se faire par masse de culture.

L'analyse de ce document a nécessité une **saisie exhaustive des informations en base de données**. Celle-ci a été faite dans le logiciel File maker pro. L'ensemble des informations a été découpé en champs (figure 4). La base est **interrogeable selon n'importe quel type de critère, numériques, alphanumériques et croisés**.

La seconde étape du travail a consisté à tenter une **visualisation en 2D de l'espace décrit par le compoix** (figure 5 page suivante). Un long travail de reconstitution du puzzle a alors commencé. Nous constatons une assez grande continuité entre le cadastre napoléonien qui nous a servi de base graphique et la situation de 1764. Il faut cependant noter quelques modifications ponctuelles, liées par exemple à des redécoupages de parcelles, mais surtout deux zones, au nord de la juridiction qui semblent avoir subi des bouleversements plus massifs. Un de ces deux ensembles d'une vingtaine de parcelles pourrait correspondre à un léger déplacement de la route royale (rectification de virage) qui a pu se traduire par un remembrement ponctuel. Une prospection pédestre fine de ce secteur et la mise en perspective des photos aériennes devrait permettre de résoudre ces problèmes.

La troisième étape du projet consistera à **basculer le plan reconstitué et la base de données dans un système d'information géographique**. Nous pourrons alors multiplier les requêtes spatiales sur le compoix, mais aussi intégrer la dimension temporelle et tenter des comparaisons entre la situation du début du XIX<sup>e</sup> siècle (cadastre napoléonien) et celle de la fin du XX<sup>e</sup> siècle (cadastre actuel). Nous verrons qu'il sera aussi possible d'établir quelques ponts avec la situation antérieure du censier médiéval de 1377.

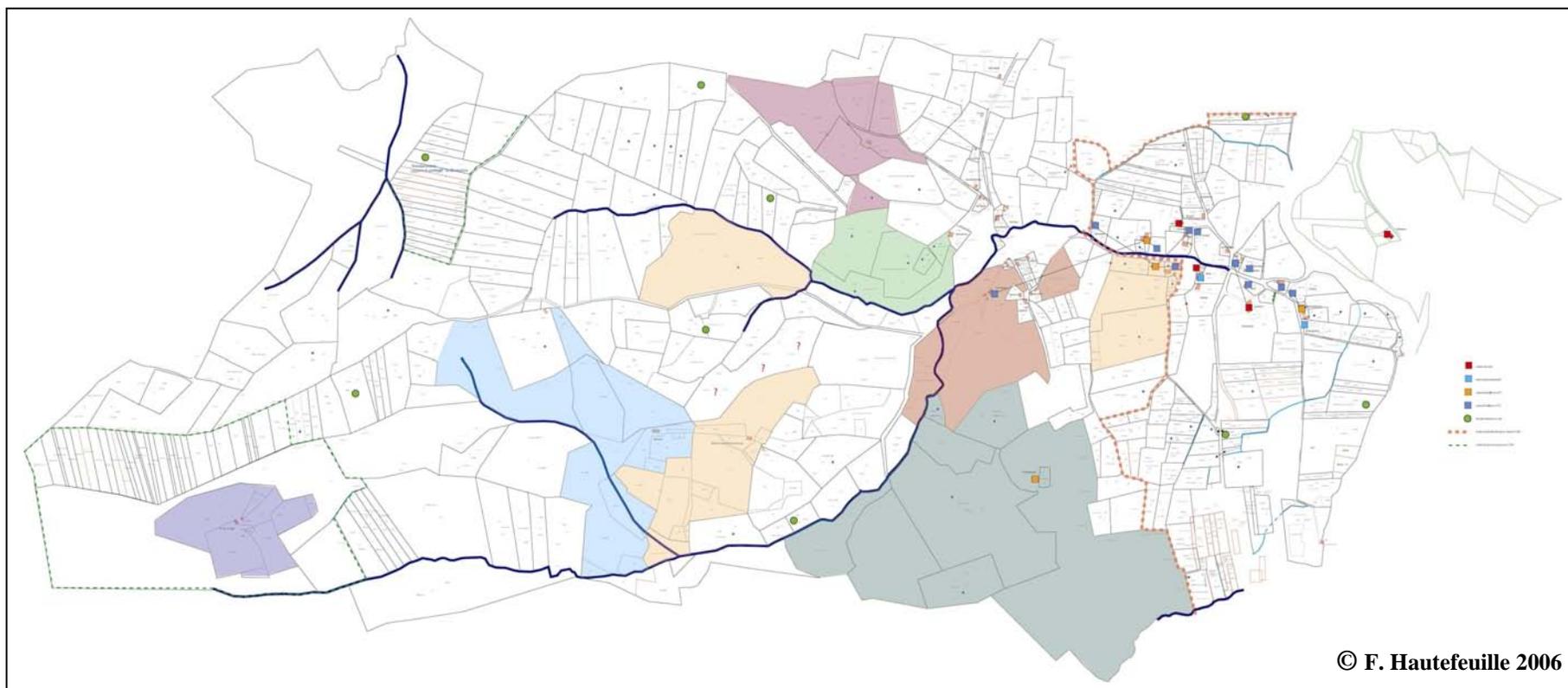
---

<sup>7</sup> La communauté d'Abense-de-Bas n'a fusionné avec celle de Viodos qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle pour former la commune actuelle.

<sup>8</sup> avant le XIX<sup>e</sup> siècle indication des limites de parcelles voisines définies parfois selon les points cardinaux et toujours par leur nature et le propriétaire éventuel.

<sup>9</sup> Il existe cependant de fortes présomptions pour que ces mesures soient en fait une sorte d'unité de compte qui prenne en considération, certes la surface réelle, mais aussi la valeur de la terre.

<sup>10</sup> Allivrement = valeur fiscale d'une parcelle dans l'Ancien Régime.



**Figure 5**

**Reconstitution du parcellaire et de quelques propriétés du compoix de 1764 de la communauté d'Abense-de-Bas sur la base graphique du cadastre napoléonien de 1811**

## Une première étape de représentation spatiale complétée par d'autres sources :

Si l'essentiel des données provient du compoix d'Abense, nous avons également effectué des sondages dans d'autres fonds, en particulier les **notaires d'époque Moderne** (notaires royaux). Il a ainsi été possible de retrouver deux contrats de mariages de membres de la famille étudiée à Abense-de-Bas, ce qui a permis de compléter la généalogie pour le XVIII<sup>e</sup> siècle et d'avoir une petite idée de l'importance des dots<sup>7</sup>. De même les **sources fiscales révolutionnaires** ont été consultées, en particulier un registre de 1796 qui fournit une étape intermédiaire entre le compoix et le cadastre napoléonien. La découverte des deux **contrats de mariage** de 1739 et de 1779 nous a permis de reconstituer une généalogie sommaire de la famille pour le XVIII<sup>e</sup> siècle.

Afin de situer dans un contexte plus global l'évolution du patrimoine de la famille étudiée à Abense-de-Bas et afin de repérer des phases d'évolutions sociales et économiques, nous avons pris en compte :

- les **statistiques démographiques** sur la Soule depuis 1876, date du premier recensement « sûr »
- les **statistiques agricoles** à compter du premier Recensement général de l'agriculture édité à l'échelle communale, soit celui de 1892. Celui-ci a fait l'objet d'une **analyse exhaustive pour toutes les communes de Soule afin de nous servir de base d'évolution par comparaison avec les recensements suivants**.

## Premier point de repère spatial : le cadastre napoléonien :

Le cadastre napoléonien constitue, dans notre méthodologie, la seconde étape du suivi d'un patrimoine familial. A la différence des documents antérieurs tels que les compoix, il permet de conjuguer cartographie des parcelles (carte établie en général à l'échelle du 5000<sup>e</sup>) et liste des

propriétaires (matrices). Il nous permet de cartographier l'état foncier d'une commune au début du XIX<sup>e</sup> siècle et, en nous fournissant un fond de plan sûr puisque arpenté sur le terrain, nous permet de reconstituer rétrospectivement l'état antérieur tel que décrit dans le compoix.

Il faut néanmoins pour y parvenir procéder à un certain nombre de longues manipulations :

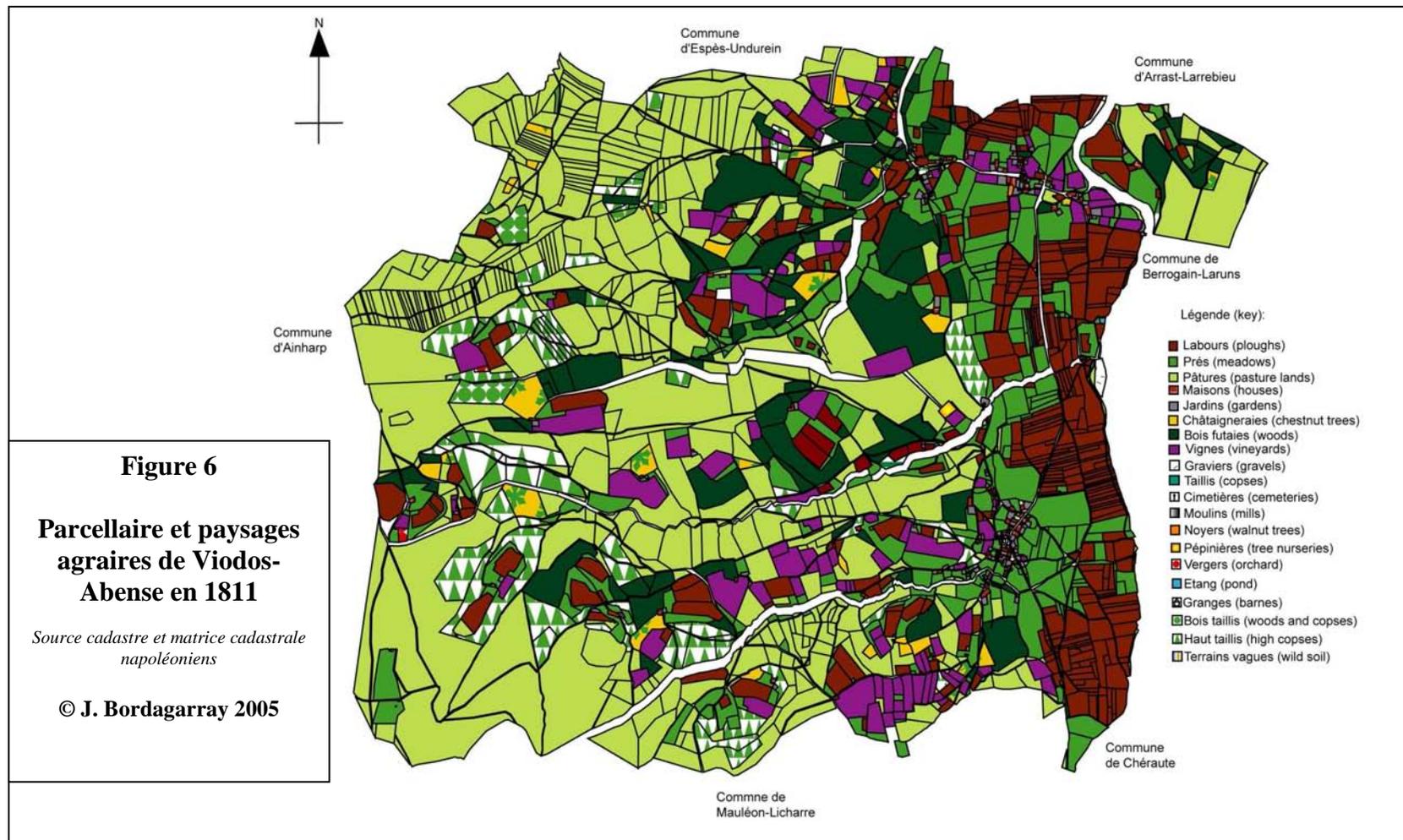
- géoréférencer<sup>8</sup> le cadastre napoléonien qui n'est qu'à l'état de cliché scanné.
- saisir informatiquement les données d'archives sous forme de tableaux statistiques ordonnés<sup>9</sup> afin de pouvoir dans une étape ultérieure pouvoir les cartographier automatiquement
- permettre la conversion automatique les unités de mesure de l'Ancien Régime (perche, arpent, etc. ) dans le système métrique

---

<sup>7</sup> AD 64, III E 2202 et 2209.

<sup>8</sup> consiste à attribuer des coordonnées d'un système de référence géographique absolu (coordonnées Lambert par exemple) à des points (lignes, polygones). Ceci suppose d'effectuer ce travail pour toutes les parcelles d'un plan cadastral, soit plusieurs heures de saisie.

<sup>9</sup> grâce à des logiciels adaptés tels que FileMaker ou Excel



- utiliser des logiciels spécifiques<sup>10</sup> propre au Système d'Information Géographique (SIG) permettant la représentation cartographique des données précédemment informatisées.

Au terme de ce travail de saisie, il est possible d'obtenir une **représentation de l'état des structures foncières et du contenu des parcelles de la commune de Viodos-Abense en 1811**, date de l'élaboration du cadastre (figure 6). Ce travail a fait l'objet d'un mémoire de Maîtrise (master 1 de J. Bordagarray) en 2005.

A partir du fond cadastral napoléonien ainsi géoréférencé, il a été possible de tenter de recomposer la situation antérieure, celle décrite dans le livre censier de la communauté d'Abense-de-Bas à partir des indications de «confronts» et de « maisons » propriétaires en particulier.

## **Second point de repère spatial : le cadastre actuel et les couvertures aériennes de l'IGN.**

### **Le cadastre actuel**

Le cadastre actuel qui est le dernier sur lequel nous appuyons la représentation de l'évolution des propriétés agricoles sur la commune de Viodos –Abense-de-Bas est la reprise du cadastre napoléonien remis à jour dans sa totalité en 1936 et partiellement en 1972 ( pour les Sections AB, AC, AD, AE, AH, AL, AM, AN, AO, AP), en 1994 (pour les Sections ZA, ZB) et en 1995 (pour les Sections ZC, ZD, ZE) à la suite des remembrements successifs.

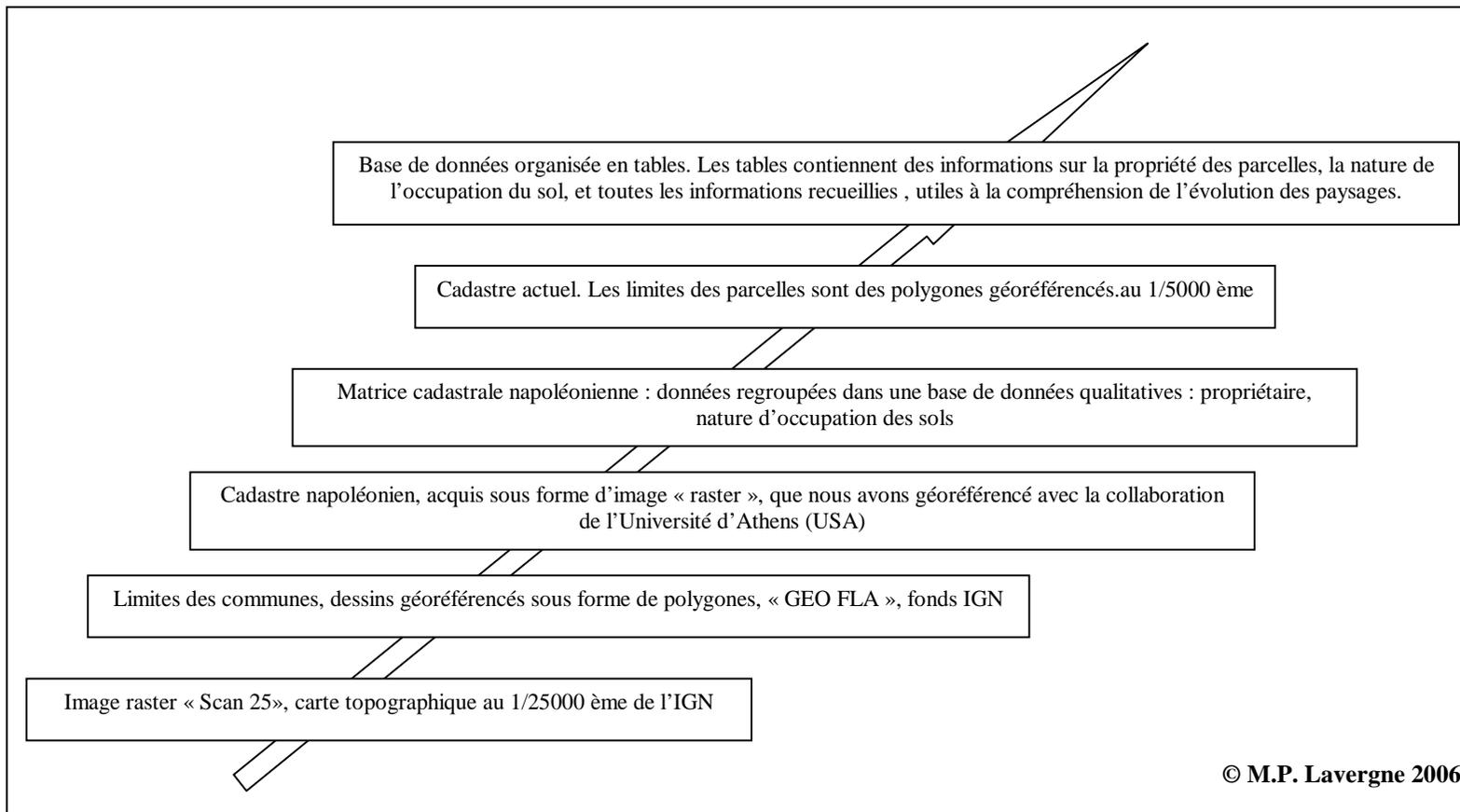
Pour reconstituer l'évolution de la « maison », nous construisons un **système d'information géographique (SIG) qui permet de gérer, d'analyser et d'afficher des informations géographiques**. Les données collectées sont organisées en couches thématiques et en tables de données quantitatives et qualitatives. Toutes ces données sont géoréférencées, elles correspondent à des emplacements géographiques réels et précis et se superposent les unes aux autres (figure 7 page suivante).

L'utilisation de ces données en couches successives nous permet de **regrouper toutes nos informations et de les mettre en relation pour visualiser et comprendre les changements de propriété et de paysages**.

L'évolution de la « maison de la famille A », en termes de taille de l'exploitation et de changements de la nature de l'occupation du sol fait l'objet d'une analyse très fine à l'aide :

---

<sup>10</sup> grâce à des logiciels comme MapInfo ou ArcView



**Figure 7**

**L'organisation des données en couches thématiques et en tables**

- des données issues de la matrice du cadastre napoléonien sur la nature de l'occupation du sol et sur la propriété des parcelles,
- des archives personnelles de la « famille A » de 1811 à aujourd'hui, expliquées et commentées par un membre de la famille avec le cadastre napoléonien comme support cartographique. Ces données permettent de reconstituer - depuis le début du XIX<sup>ème</sup> siècle - l'évolution du patrimoine de la famille en prenant en compte la nature des parcelles, leurs dates d'intégration à la propriété et l'ensemble des parcelles acquises ou héritées qui ont fait l'objet d'échanges pour arriver à la propriété actuelle.
- d'observations de terrain et de données issues de la matrice cadastrale actuelle sur la nature de l'occupation du sol aujourd'hui.

Une fois résolues les difficultés méthodologiques rencontrées pour reconstituer l'évolution de chaque parcelle ayant appartenu à la « famille A » à un moment donné et pour mettre en corrélation les numéros des parcelles du cadastre napoléonien et du cadastre actuel, l'association de l'ensemble de ces données sur le parcellaire de la « famille A », données chronologiques et qualitatives, permettent de réaliser des cartes synthétiques qui retracent l'histoire de la propriété et l'évolution de la nature de l'occupation des sols.

Propriété en	support	sources
1811	cadastre napoléonien	matrice napoléonienne, données issues des entretiens
1884, 1927, 1971	cadastre napoléonien	entretiens « famille A »
1994	cadastre actuel modifié en 1972 et 1994	entretiens « famille A »
2004	cadastre actuel modifié en 1972 et 1994	entretiens « famille A », matrice actuelle, observations de terrain

### L'analyse de missions aériennes de l'IGN :

A partir de 1948, l'Institut Géographique National a réalisé des missions de **couvertures aériennes permettant** de visualiser, par vision stéréoscopique, ce qui figurait au sol. Malgré des échelles de prise de vue pas toujours homogènes dans le passé mais qui le plus souvent sont au 1/25000<sup>ème</sup> comme les cartes IGN les plus détaillées, il est possible **de confronter visuellement cadastre parcellaire et paysages au sol**. Nous avons fait l'acquisition pour Viodos-Abense-de-Bas des missions de **1948, 1968, 1988 et 1998**. Nous avons ainsi disposé de « photographies » espacées tous les 20 ans, complétées par la série récente (sur 10 ans d'intervalle) pour deux raisons : une liée à la grande lisibilité de la prise de vue de 1998 (en couleur), l'autre à l'accélération des changements paysagers dans la période récente.

## **Une phase importante de la méthodologie : les entretiens semi-directifs auprès de familles.**

De nombreux **entretiens semi-directifs** centrés ont été **réalisés à partir de documents supports** permettant d'orienter le débat, la pensée et de canaliser la mémoire. Parmi ces supports, les **plans cadastraux permettent une remémoration de l'histoire de la propriété** ; ainsi tous les efforts mémoriels du locuteur sont centrés vers cette reconstitution historique. Ils favorisent pour l'interviewé le retour sur des documents notariaux en sa possession, qu'il relit et classe en vue des entretiens suivants, ainsi que la remémoration des paroles de son père.

Ainsi **se reconstitue au fil de ces entretiens un tracé historique de la « maison »**, au sens pyrénéen du terme, de l'origine la plus lointaine possible à aujourd'hui. En effet, **nous obtenons par cette méthode un discours croisé composé :**

- **d'éléments techniques liés à la nature concrète des parcelles de la propriété et de leur évolution**
- **d'une chronologie de leur intégration ou au contraire de leur vente ou échange**
- **des formes d'amendement ou d'aménagement dont elles ont été l'objet**

en somme **tout ce qui caractérise une exploitation agricole en perpétuelle adaptation.**

L'entretien centré sur le parcellaire fournit de précieux renseignements sur le groupe familial promoteur de cette transformation et sur cette société souletine qui, loin d'être statique, réagit aux aléas de l'histoire sociale que connaît le monde agricole depuis le XIX<sup>e</sup> siècle.

Il permet à l'interviewé de **consolider le tracé historique de sa famille dans la mesure où les « détails » retrouvés deviennent des éléments forts ou explicatifs de ce parcours familial ...**

*« vu le travail que vous faites, cela me permet de donner quelques détails qui sont importants, notamment au niveau de l'historique, et que je ne connaissais pas au début »*

(entretien de M. A. – 21 avril 2005)

... et d'en tirer un **bénéfice personnel car légitimé socialement par la recherche.**

Enfin, ce type d'investigation s'appuie sur un rapport privilégié entre intervieweur et interviewé qui se met en place dans un temps relativement long : un entretien de 1 h 30 à 2 h 30 de durée par semaine pendant 4 mois !

**L'EVOLUTION DU PATRIMOINE FONCIER D'UNE « MAISON »  
EN BASSE SOULE DE LA FIN DU XVIII<sup>e</sup> siècle A NOS JOURS :  
L'exemple d'une famille d'Abense-de-Bas**



## Avant 1811 : relatif immobilisme mais partage des « communaux »

### Une famille modeste présente dès le XIV<sup>e</sup> siècle, sans doute déjà à l'emplacement actuel de la maison :

Le Censier de 1377 nous permet de connaître l'existence ancienne de la famille à Abense-de-Bas. S'il ne fournit aucune indication sur la localisation de ses biens, il est cependant quasiment certain que le **cœur de « l'ostau » se situe à l'emplacement de la maison actuelle**. En effet, la liste des maisons dressée **en 1377** respecte un ordre strictement géographique dans la description du village. Or c'est exactement cet ordre que l'on retrouve sur le terrain en 1764.

Le Censier permet par ailleurs de situer la maison de la « famille A » dans la hiérarchie de la communauté d'Abense-de-Bas puisqu'il décrit quatre niveaux de « maisons » :

- les maisons dominantes qui sont au nombre de huit. On dénombre 4 maisons de « caber », c'est à dire des petits nobles. Chacune d'entre elles contrôle une ou plusieurs maisons de « fivatiers ». A ces quatre maisons, il faut adjoindre quatre autres maisons placées directement sous l'autorité du roi ou du comte.
- les maisons dépendantes que l'on peut aussi scinder en deux sous catégories. Les « fivatiers » et les « botoy ». Ces dernières paraissent être les moins importantes de toutes. Les fivatiers sont au nombre de 9 dont la famille que nous avons étudiée, les botoys au nombre de 3.

**La « famille A » que nous avons étudié n'appartient pas aux familles dominantes**. Elle n'est sans doute pas au bas de l'échelle, mais ne fait certainement pas partie des maisons dites « nobles ». D'un point de vue fiscal, les botoys comptent pour ¼ de feu, et les fivatiers soit pour ½ (3 feux) soit pour un feu complet (6 feux). La « famille A » ne compte que pour un ½ feu et appartient donc à la frange des « fivatiers », sans doute à peine plus riche que les « botoys » ; nous verrons que cette hiérarchie de départ a laissé des traces jusqu'à l'époque Moderne dans le paysage social.

### Une petite propriété dont l'assise foncière n'évolue guère à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle :

Le compoix primitif de 1764 fournit le descriptif de 389 parcelles. Il faut rajouter à cela 92 parcelles nobles appartenant à 6 propriétaires différents<sup>1</sup>, et 121 parcelles provenant de la répartition des communaux entre les 59 familles de la communauté. Au total **on peut donc estimer qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le territoire de la communauté se répartit entre 602 parcelles**.

Ce compoix nous permet d'avoir une vision précise de la situation foncière de la famille. Elle possède alors 14 parcelles en pleine propriété<sup>2</sup>. A cela il faut ajouter une 15<sup>ème</sup> parcelle possédée en indivis avec l'oncle<sup>3</sup> de l'exploitant. Enfin entre 1764 et 1794, le compoix mentionne

---

<sup>1</sup> mais deux d'entre eux ne possèdent qu'une parcelle chacun.

<sup>2</sup> pages 91 à 93 du compoix

<sup>3</sup> page 61 du compoix

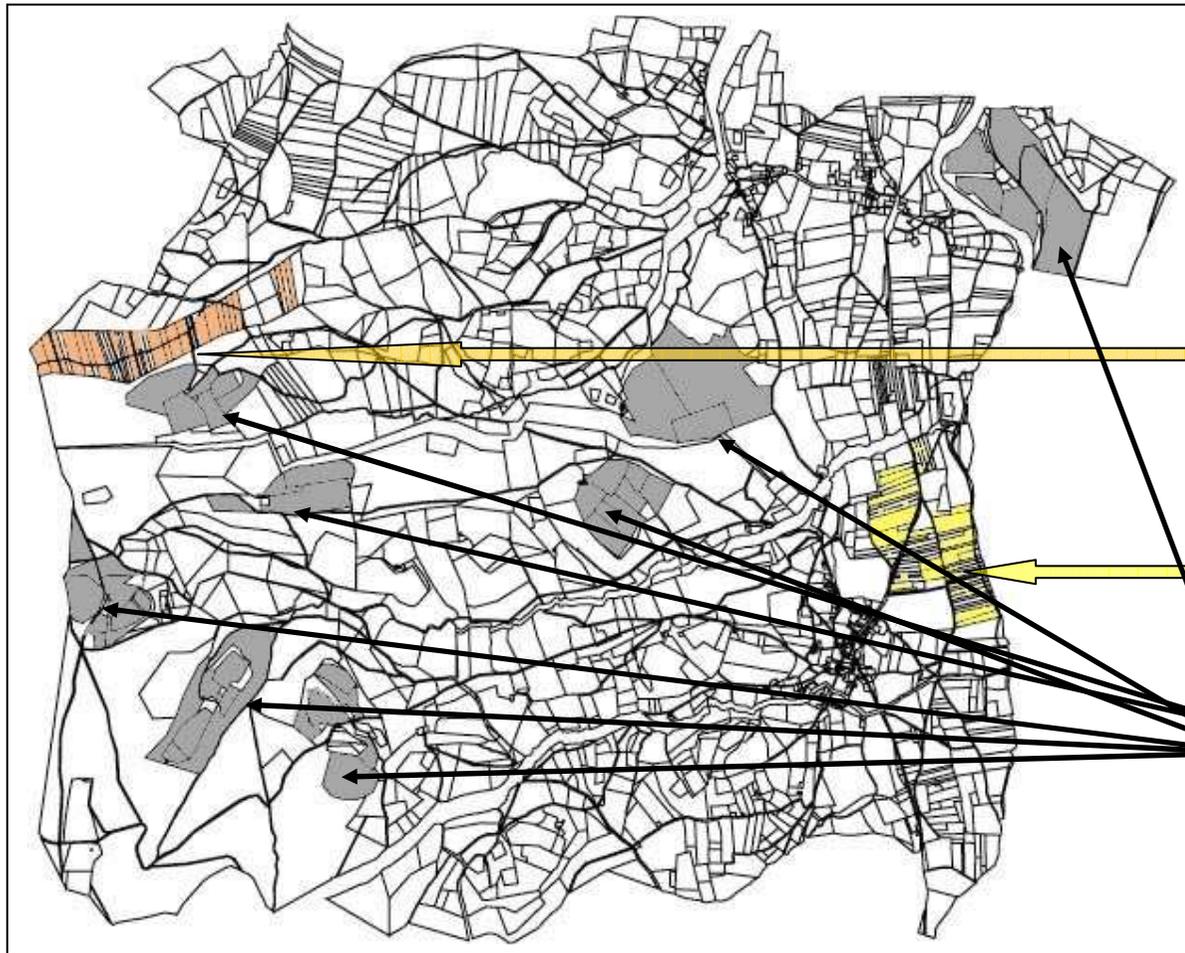


Figure 8

**Le cadastre napoléonien  
en 1811**

(reconstitution par géoréférencement des parcelles)

« partilles »

« elgues » ou « campagnes »

quelques grandes propriétés en  
« tenure bloc » héritées du Moyen-Age

seulement quatre mutations foncières concernant la famille. Il s'agit d'un achat de parcelle fait en 1771, peut-être suite à une première réorganisation de l'espace communautaire située à l'ouest de la commune. En effet cet achat ne se fait pas au détriment d'un autre propriétaire du village. Il s'agit juste d'une mention "augment fait 1771". Un second achat est effectué à une date inconnue (sans doute vers 1770-1780) d'une parcelle appartenant à Pierre Guihillauguy (parcelle n° D 308 du cadastre napoléonien). La parcelle est une terre labourable d'un peu plus d'un arpent située à la « campagne supérieure » (voir figure 8). Mais cet achat pourrait avoir eu un objectif très particulier : en effet la parcelle ne reste pas longtemps dans le patrimoine familial et est revendue très vite (avant 1796) à la maison Irizity. Enfin, toujours à une date inconnue, la parcelle n° 263 (D 266 et 267 du cadastre napoléonien) est cédée à la famille Cupereix.

De ce fait **le nombre de parcelles possédées au début de la Révolution est légèrement inférieur à celui de 1764** : 13 + la parcelle en indivis. La seule nouveauté est l'agrandissement de l'une d'elle et la perte d'une autre. Par ailleurs une recherche par sondages dans les registres de notaire des environs n'a pas permis de retrouver d'autres mutations antérieures à 1764.

**Le contraste est grand entre cette situation d'immobilisme du XVIII<sup>e</sup> siècle et ce que l'on observe à partir de la Révolution.** Ainsi, comme dans l'ensemble du Pays, l'essentiel des « maisons » et des propriétés sont restées figées. Les mutations foncières sont rares. Toutefois, à la différence d'autres communautés, en particulier dans la Haute Soule, **les « maisons » ont ici procédé très tôt au partage et à la vente de l'essentiel des « communaux ».**

### **Une propriété très éclatée qui a bénéficié du « lotissement » de terres dans le passé :**

La répartition spatiale de cette exploitation doit être rapprochée du statut primitif de la maison. Les 14 parcelles sont éclatées et réparties sur l'ensemble du territoire de la communauté. Ainsi, si le lieu de résidence de la famille correspond à la ferme actuelle, **les parcelles de l'exploitation agricole se répartissent en plusieurs ensembles.**

Dans la partie basse de la communauté, non loin du village et du gave on trouve 5 ou 6 parcelles<sup>4</sup>. Il s'agit des terres labourables dont on peut penser qu'elles étaient destinées à la culture des céréales. Il est possible qu'une partie au moins de ces parcelles fasse partie depuis très longtemps du patrimoine familial.

Quatre autres parcelles sont situées sur la « zone intermédiaire » de la communauté (n° 267 à 270). Il s'agit du secteur médian (bordaltia) où on trouve deux types de parcelles en 1764 : de grandes tenures blocs appartenant aux familles dominantes et des parcelles de dimensions moyennes, possédées par l'ensemble des maisons anciennes, quel que soit leur statut. Sont exclues de cette zone les maisons qui paraissent les plus récentes. L'interprétation que l'on peut faire de ce secteur est qu'il s'agit d'un **ancien territoire soit commun, soit contrôlé par les familles dominantes. Il a donné lieu à un partage et à un lotissement relativement régulier**, à une date qu'il n'est malheureusement pas possible de préciser, sans doute en plusieurs étapes. Ainsi la parcelle 269 est intégrée à une série d'une trentaine de parcelles en lanières dont la mise en place ne peut résulter que de la division réfléchie d'une grande parcelle primitive (lotissement). La parcelle 267 un peu plus au sud,

---

<sup>4</sup> Une des parcelles n'est pas localisée avec précision (parcelle n° 266)

s'intègre aussi dans un ensemble de parcelles dont la forme n'est pas homogène, mais dont les dimensions sont très proches. Là aussi il semble qu'il s'agit d'une autre forme de lotissement. Ces terres sont alors presque toujours soit des bois, soit des zones de pacage (tuya, tausias, fougères...) L'acquisition de ces parcelles ne peut pas être datée avec précision. **Le caractère relativement égalitaire de ces partages laisse penser que le système décrit en 1377 est déjà en grande partie caduc.** Nous serions donc plutôt à l'extrême fin du Moyen Age ou, plus vraisemblablement, à l'époque Moderne (XVI-XVII<sup>e</sup> siècle).

Enfin les trois dernières parcelles se situent dans la partie ouest de la commune. C'est là que demeure l'essentiel des « **terres communes** » d'Abense-de-Bas en 1764. **Le parcellaire au XIX<sup>e</sup> siècle se présente sous la forme d'impressionnantes séries de lanières que le compoix qualifie de "partilles"**<sup>5</sup> (figure 8), dont une parcelle résulte du lotissement décrit dans le compoix en 1794. Mais une autre partie est déjà en place avant 1764. La continuité qui existe entre le découpage existant en 1764 et celui de 1794<sup>6</sup> semble indiquer que ces parcelles sont relativement récentes en 1764. Il s'agit assurément du dernier ensemble de biens récupérés par les maisons d'Abense-de-Bas.

### **Les premiers signes de changement :**

A l'aube de la Révolution, la « famille A » est donc à la tête d'une petite exploitation agricole. Le noyau ancien des terres se limite à une douzaine de parcelles situées dans les terres limoneuses de la vallée. Les autres parcelles proviennent de lotissements des terres communes à des dates inconnues mais sans doute postérieures à la fin du Moyen Age. **On peut donc considérer que la situation de 1377 où elle apparaît comme faisant partie des maisons « dépendantes » de maisons « nobles » s'est largement maintenue jusqu'à la Révolution,** même si, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle la hiérarchisation juridique des « maisons » n'apparaît déjà plus clairement. Cette situation n'est cependant pas représentative de l'ensemble des maisons. Ainsi en 1764, une des maisons principales est la maison Sallevery. Elle possède une douzaine de parcelles dont une énorme tenure bloc dans la zone intermédiaire. Or cette famille est absente en 1377. Elle a donc réussi à s'accaparer une part très importante du domaine commun. Le nom même de cette maison (le toponyme désigne une salle, riche demeure, noble), et l'imbrication de la tenure bloc avec celle de la maison d'Abense-de-Bas laisse penser qu'il s'agit d'une branche secondaire de cette maison qui a pris son autonomie et s'est installé là où il restait de la place, c'est à dire dans la « zone intermédiaire » du « saltus ». La situation n'est donc sans doute pas complètement figée, mais **les avancées se font essentiellement au profit des maisons dominantes de 1377.**

---

<sup>5</sup> ce terme désigne en général en Soule le mode de partage usufruitier des étendues communautaires de landes à fougère aigle qui étaient ramassées pour le soutrage

<sup>6</sup> Au-delà du cas précis d'Abense-de-Bas, ce cas de figure démontre la fragilité des raisonnements basés uniquement sur la morphologie des parcellaires. Une analyse classique, aussi poussée soit-elle aurait associé dans une même phase des parcelles antérieures à 1764 et d'autres datant de 1794.

## 1811-1884 : première évolution de la propriété de la « famille A »

D'un point de vue du contexte général, cette période serait marquée par une image d'immobilisme et d'inadaptation des agropasteurs basques au « progrès » agricole qui se met alors en place. En effet, nous pouvons lire dans le rapport de M. Larrabure, député des Basses-Pyrénées, président de l'enquête agricole de 1868 (17<sup>ème</sup> circonscription - Pays basque) que « *les Basques vivent dans les montagnes, avec des mœurs, des habitudes, des intérêts pastoraux. C'est une peuplade originale, énergique, intelligente, physiquement bien constituée qui semble un débris détaché d'une peuplade antique (...) aimant à vivre séparée des autres peuples, à l'état inculte mais ne manquant pas d'une certaine élégance native (...) Cet état social, ayant des vertus et quelque -une des défauts de la vie primitive, exclut les progrès de l'agriculture. Aussi tout y est dans l'enfance du point de vue agricole* »<sup>7</sup>

Le même rapport souligne les caractéristiques des propriétés d'alors :

- propriétés morcelées, petites exploitations de 10 à 15 ha de moyenne.
- location de terres exceptionnelles, prix payé en nature pour le métayage.
- engrais utilisé : fumier, chaux, marne, assolement, maïs et froment alternés avec culture dérobée de racines, fourrage et trèfle incarnat
- progrès lent des défrichements à cause de la vaine pâture qui fournit la litière.

**En fait, les conclusions de ce rapport soulignent des traits de caractères et des usages spécifiques en marge de l'image de la société rurale telle qu'elle devrait être et donc inadaptés aux exigences de progrès telles que définies à l'époque.**

Dans la continuité des propriétés que dessinent le compoix de 1765 et les matrices cadastrales de 1811, la famille que nous avons étudiée possède une petite propriété en tous points comparables à celles décrites par le président de l'enquête agricole (figure 9). Au demeurant, la première enquête agricole véritablement réalisée à l'échelle communale en 1892 montre qu'à Viodos-Abense-de-Bas les propriétés sont très majoritairement de petite taille, inférieures en proportion à celles du canton de Mauléon puisque 92 % ont moins de 10 ha. **La propriété de la « famille A » est donc tout à fait représentative de sa communauté villageoise.**

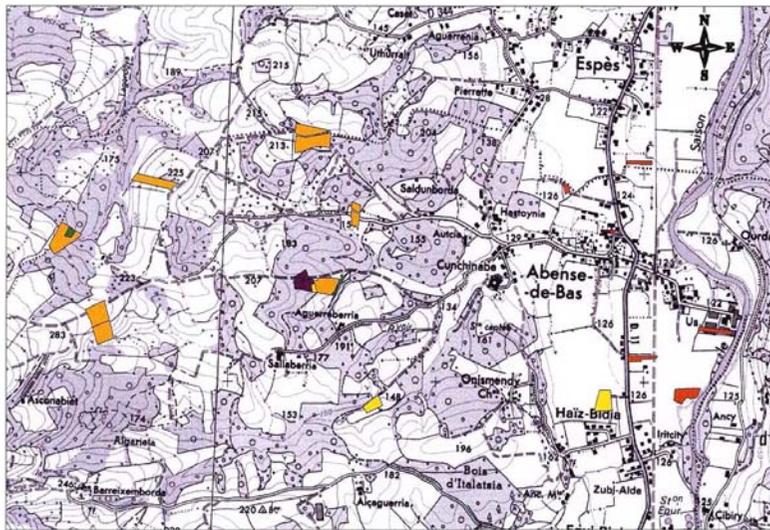
Dans le même temps, le **principal moteur de changement** réside sans nul doute dans **l'évolution démographique dans la vallée** : on estime qu'entre 1836 et 1876<sup>8</sup>, le pays de Soule va perdre 5000 habitants, dont 2500 entre 1851 et 1856. Certes l'hémorragie touche surtout la Haute Soule, mais on ne recense dans la commune de Viodos-Abense que 651 habitants en 1876.

<sup>7</sup> Archives Départementales, cote U 1683

<sup>8</sup> Georges Viers (1994) *in* Le pays de Soule, Ed. Izpégi

Propriété A en 1811 - source : cadastre napoléonien

par nature d'occupation du sol

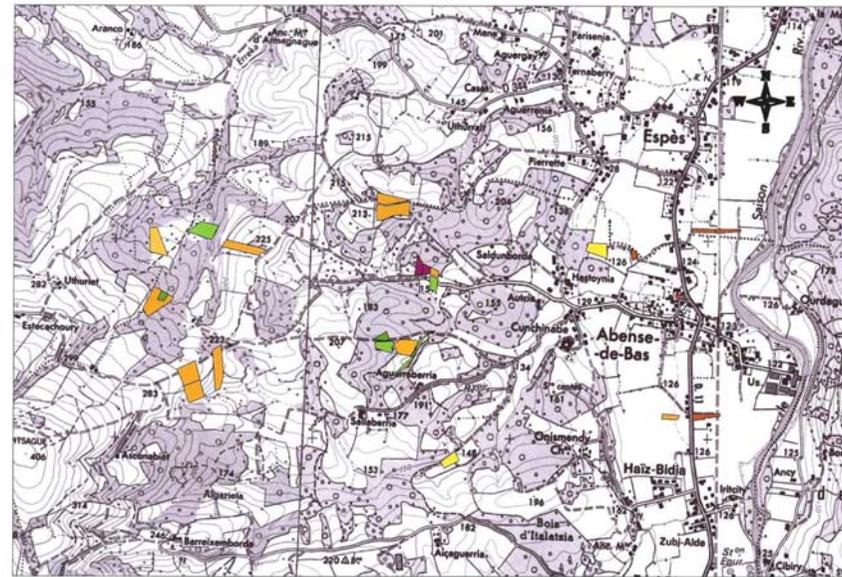


- châtaigneraie
- haut taillis
- jardin
- labourable
- maison
- pâture
- pré
- vigne

Dominique Cunchinabe  
Marie-Paule Lavergne  
janvier 2006

Propriété A en 1884 - source : entretiens et matrice cadastrale

par nature d'occupation du sol



- pâture
- bois
- prairie
- labour
- taillis
- verger
- maison et jardin

Fonds IGN SCAN 25  
0 500 m 1 km

© Dominique Cunchinabe  
Marie-Paule Lavergne  
janvier 2006

Figure 9

Les mutations de la propriété de la « famille A » entre 1811 et 1884

De fait, si nous nous référons au parcellaire de la « famille A » durant cette période, nous constatons qu'elle n'est pas dans l'immobilisme puisque se développe une **stratégie d'achat de parcelles initiée par le trisaïeul** et ce dans une logique de « maison » et d'agrandissement de la propriété :

*« Mon arrière-arrière-grand-père avait acheté en 1828 la partie qui était à l'étable une petite maison qui s'appelait Guibeleyeta. Donc, au niveau de la famille, il y a eu une directive –ce n'est pas le mot- l'idée constante d'essayer d'agrandir, enfin de faire une exploitation agricole. Je pense que mes aïeux avaient très peu de terres. [...] Il y a donc une constante dans ma démarche. Il a fallu faire de très gros sacrifices »*

(Entretien avec M. A – 22 mars 2005)

Tout au long des entretiens, Monsieur A. insiste sur cette filiation qui place sa famille dans une logique constante de maintenir et surtout de faire prospérer la propriété, tout en l'orientant vers un élevage spécifique : les vaches laitières. **Le lien est souligné de son trisaïeul à lui-même : le rapport est direct, sans faute, synonyme d'une maison forte !**

Toutefois, la « maison » connaît vers 1884 un moment délicat, celui où l'héritier met l'équilibre domestique en danger de perpétuation. Il est intéressant de noter que, dans l'entretien, ne conservent leur identité que deux enfants de l'aïeul sur les quatre, c'est-à-dire ceux qui vont sauver la « maison », tandis que l'héritier fautif est banni de la mémoire familiale. L'ordre qui est donné des enfants est également intéressant à souligner : l'aîné est instituteur, le second est l'héritier fautif, la troisième est une fille mariée dans le village et le quatrième est parti « aux Amériques ».

Nous sommes proches du **schéma social souletin type où la place de chacun est prédestinée en rapport avec le rang de naissance**. L'héritage se joue entre le premier et le second, les autres membres de la fratrie apportant par leur travail ou leur départ une aide à la cellule domestique. Mais en fin de compte ce sera le quatrième enfant qui sera rappelé des Amériques pour être fait héritier.

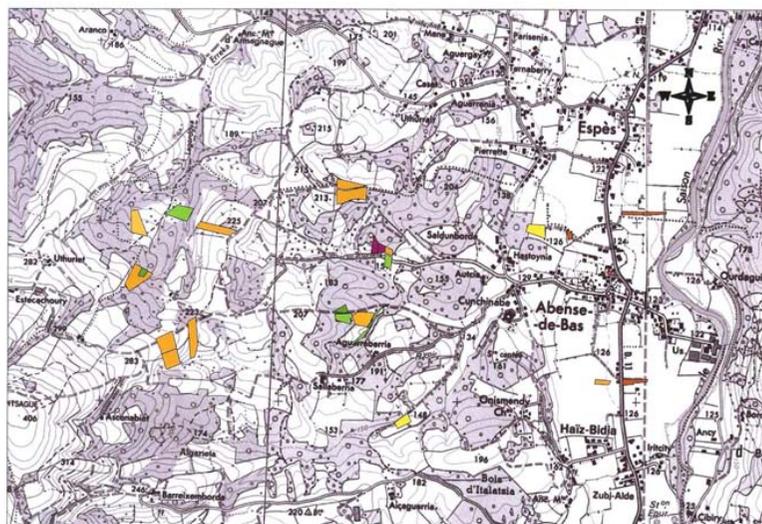
Malgré cette rupture lignagère au sein de la famille (qui n'a sans doute pas été sans conséquences financières) et grâce à la solution trouvée, **la propriété va commencer à évoluer vers la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle** soit s'agrandissant par acquisition de parcelles contiguës aux siennes, soit en modifiant la nature des parcelles. Globalement les **mutations sont de faible ampleur**, puisque au total la propriété se compose en 1884 de 14 parcelles, soit autant qu'un siècle avant. Mais la comparaison des deux cartes de la figure 9 esquisse une première tentative de regroupement foncier, par échanges et acquisitions de parcelles (5 au total entre 1816 et 1884) vers la partie haute de la commune dans la zone du « saltus » ou « bordaltia ».

L'évolution de la propriété de la « famille A » entre 1811 et 1884 s'effectue donc **moins en superficie qu'en nature** : gain net en parcelles de pâture, mais perte de parcelles en labour sur la « campagne » d'Abense-de-Bas<sup>9</sup>, auxquels il faut ajouter l'acquisition d'une parcelle de vigne pour compenser celle en « hautain » qui est transformée en « taillis ».

---

<sup>9</sup> il est toutefois possible que la famille détienne des parcelles sur Espes.

Propriété A en 1884 - source : entretiens et matrice cadastrale  
par nature d'occupation du sol

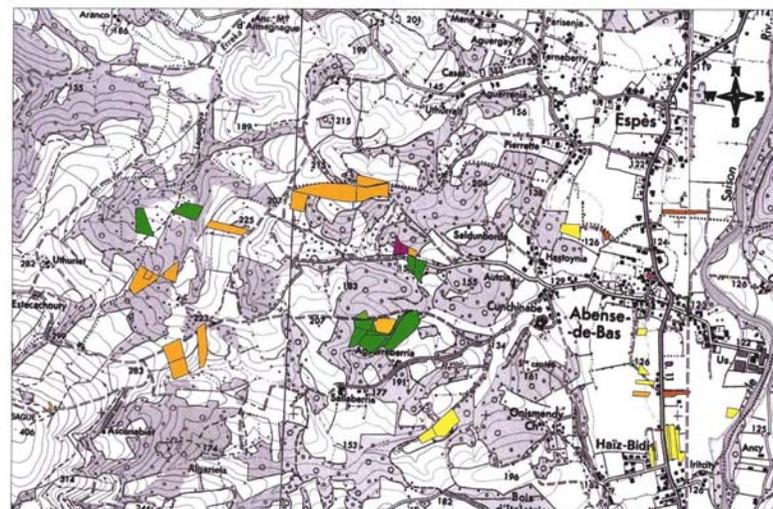


- pâture
- bois
- prairie
- labour
- taillis
- verger
- maison et jardin

Fonds IGN SCAN 25  
0 500 m 1 km

© Dominique Cunchinabe  
Marie-Paule Lavergne  
janvier 2006

Propriété A en 1927 - source : entretiens et archives de l'exploitant, matrice cadastrale  
par nature d'occupation du sol



- bois
- lande
- prairie naturelle
- saignée
- verger
- labour
- maison et jardin

Fonds IGN SCAN 25  
0 500 m 1 km

© Dominique Cunchinabe  
Marie-Paule Lavergne  
janvier 2006

Figure 10

### Les mutations de la propriété de la « famille A » entre 1884 et 1927

## 1884 – 1927 : Vers une première structuration de la propriété de la « famille A ».

Ces deux dates correspondent à deux générations de la « famille A », celle du grand-père et du père de Monsieur A., qui naît lui en 1925. Durant cette période, la propriété familiale s'accroît de 17 parcelles supplémentaires, dont 13 pour la seule année 1927 ! Jusqu'à cette date, la taille de l'exploitation ressemble à la majeure partie des exploitations de la commune à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (tableau 1) puisqu'elle totalise 6 ha 25 a en 1884 sur Viodos-Abense (la famille possède d'autres parcelles sur des communes voisines). En 1927, cette surface triple en passant à 18 ha 12 a.

**Tableau 1 : taille des exploitations au recensement agricole de 1892**

Taille des exploitations	Viodos-Abense	%	Canton de Mauléon (%)	Canton de Tardets (%)	Ensemble de la Soule (%)
moins de 1 ha	49	32,0	27,4	25,5	26,0
1 – 5 ha	30	19,6	22,6	24,9	23,5
5 – 10	62	40,5	16,3	20,2	17,6
10 – 20	12	7,8	20,0	16,2	18,8
20 – 30			8,4	7,3	8,5
30 – 40			3,3	2,9	3,5
40 - 50			0,9	0,7	1,0
50 – 100			0,7	0,9	0,8
plus de 100			0,2	1,3	0,6
Total	153	100	100	100	100

C'est donc le père de Monsieur A. qui, en **achetant en 1927 une propriété, permet à la « maison » de franchir un pas décisif à la fois quantitatif et qualitatif. Il s'agit pour cette famille qui a retrouvé une continuité de lignage de posséder les parcelles et les contenus indispensables à l'activité agropastorale.** Le « moteur » de la dynamique familiale est donc, dans un premier temps, d'acquérir une propriété viable pour **stabiliser le lignage sur le sol, c'est-à-dire travailler pour avoir les meilleures conditions pour les héritiers futurs.**

L'opportunité de s'agrandir est en partie liée au contexte général. D'abord le gain de population que connaît Viodos-Abense entre les recensements de 1876 et de 1911 (on passe de 651 habitants à 802) tient sans nul doute au fait que cette croissance accompagne en bonne partie l'essor industriel de la commune voisine de Mauléon (dont la population va doubler entre 1876 et 1906) : les gains sont plus liés à la présence d'une population étrangère, l'exode des populations rurales vers les villes et l'étranger continuant pour sa part.

Ensuite le nombre d'habitants chute à 574 lors du recensement de 1936. Trois facteurs peuvent expliquer ce retournement : les pertes de la guerre de 1914-1918 qui se cumule avec un déséquilibre des sexes liés au départ des hommes et les difficultés économiques de l'industrie sandalière qui débauche à partir de 1911. Dans ce contexte, des exploitations ne trouvent plus de successeurs et constituent autant d'opportunités pour les « maisons » qui restent.

**Les échanges et achats de parcelles portent sur des mutations en fonction de contenus indispensables à l'activité dominante de l'exploitation, l'élevage de bovins :** ainsi le grand-père de Monsieur A. échange une parcelle de châtaigniers contre une de thuya : « *il y a assez de châtaignes par contre il manque de la tuie pour la litière des vaches* ». Ainsi ce n'est pas tant la pâture qui fait défaut que le manque de litière pour un cheptel qui augmente.

En effet, la propriété compte plus de pâtures que de prés et l'acquisition de cette dernière parcelle a pour but d'accroître la surface de pâturage, soit pour permettre au bétail d'y pâturer en l'état, soit de pouvoir le défricher pour y semer de la prairie. Si la viabilité de l'exploitation nécessite d'avoir des parcelles de plusieurs natures, **l'objectif majeur**, en plus des bénéfices de la « vaine pâture », est de **rechercher à long terme des espaces appropriés pour l'élevage bovin.**

**Ainsi la stratégie d'achat et d'échange de parcelles révèle une volonté de re-conquête sociale et de lignage pour asseoir une exploitation familiale en bonne santé et pérenne.**

## 1927-1971 : Une nouvelle configuration de la propriété de la « famille A ».

L'année 1925, celle de la naissance de Monsieur A., constitue le point de départ de changements socio-économiques importants : **la stratégie d'achat et d'agrandissement se fait plus forte en fonction de l'assurance d'une reprise de l'activité par un héritier**, avec en perspective de conforter l'activité d'élevage de bovins.

*« On a seize contrats qui datent de l'an 12 jusqu'en 1850. Il y a vingt-deux ou vingt-quatre contrats de 1860 à 1950, et après j'ai toute une série de contrats faits par moi. »* (Entretien du 24/02/05)

Les opportunités sont utilisées au mieux pour obtenir un ensemble de parcelles regroupées et favorables à l'élevage de bovins, en défrichant des taillis ou des landes, en achetant des parcelles en herbes et en réduisant les usages de vaine pâture.

Ainsi, les défaillances d'héritiers dans la succession des « maisons » permettent l'achat de la première maison par la famille A:

*« C'est mon père qui avait acheté à la vente aux enchères la propriété X en 1928 [...]. La propriété d'une famille qui avait mal tourné, ils avaient vendu la propriété aux enchères. On va retrouver après d'autres parcelles dans la vallée ».* (Entretien du 13/03/05)

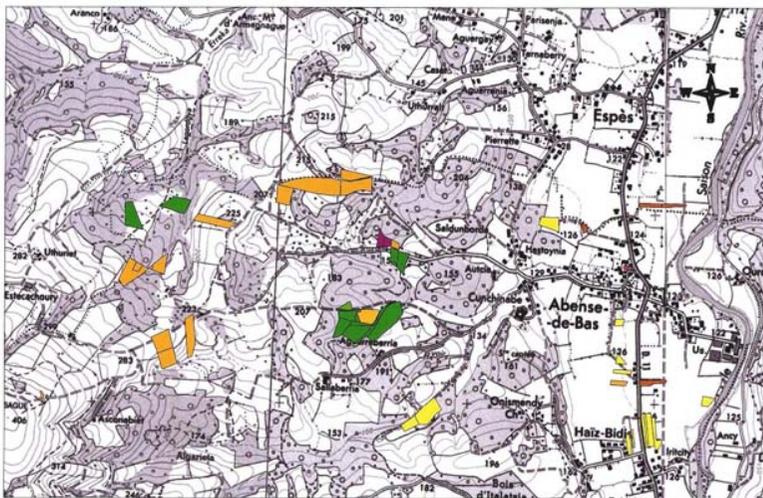
Monsieur A. prend ensuite le relais de son père en bénéficiant des modifications du contexte économique et social de l'agriculture. En effet, sa participation active dans des réseaux d'informations et de connaissances locales et son engagement dans la mise en place des premières structures collectives agricoles vont lui assurer une information rapide des évolutions du contexte local et national dont il est partie prenante<sup>10</sup> :

*« Disons que j'ai essayé de suivre l'évolution de l'agriculture, ce qu'on faisait un petit peu ailleurs, parce qu'ici on est un peu en retrait. J'ai fait beaucoup d'échanges, d'achats. Après on a fait un remembrement de la vallée ici, ce qui fait que la physionomie de l'exploitation et surtout de la vallée n'a rien à voir avec la situation actuelle. Et j'ai très bien connu l'exploitation avant. J'avais un paquet de renseignements que je tenais de mon père et qui ont été confirmés par les contrats que j'ai en mains. »* (Entretiens du 24 /02 /05).

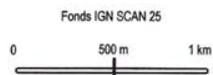
---

<sup>10</sup> Mouvement des Jeunes Agricoles Chrétiennes (JAC), Création du Crédit Agricole Mutuel, Mouvement des Coopératives, début de l'enseignement agricole

Propriété A en 1927 - source : entretiens et archives de l'exploitant, matrice cadastrale par nature d'occupation du sol

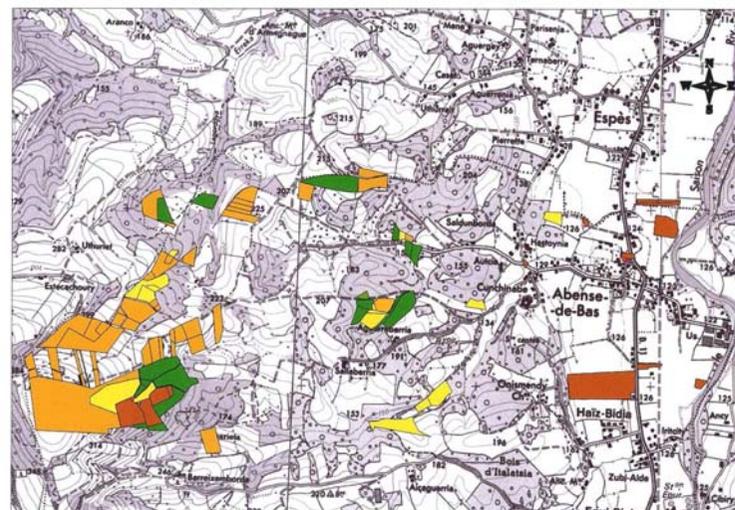


- bois
- lande
- prairie naturelle
- saligue
- verger
- labour
- maison et jardin

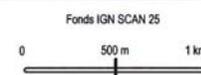


© Dominique Cunchinabe  
Marie-Paule Lavergne  
janvier 2006

Propriété A en 1971 - source : entretiens et archives de l'exploitant, matrice cadastrale par nature d'occupation du sol



- bois
- labour
- lande
- prairie naturelle
- maison et jardin



© Dominique Cunchinabe  
Marie-Paule Lavergne  
mars 2006

Figure 11

### Les mutations de la propriété de la « famille A » entre 1927 et 1971

Les modalités de la constitution de la propriété se fondent sur une double stratégie pour Monsieur A qui a lui aussi un héritier : confirmer la propriété de base comme patrimoine et développer l'activité en s'adaptant au mieux aux conjonctures économiques et aux réglementations. Ainsi, s'appuyant sur le développement de la Politique Agricole Commune à compter des années soixante, les ventes, les échanges et les acquisitions vont devenir plus nombreux à partir de 1967. Les contenus des parcelles sont majoritairement de la lande, puis des labours et des bois, mais c'est leur regroupement qui constitue un objectif important :

*« J'ai fait un autre échange après. Je lui ai donné en échange une petite parcelle de prairie au bord du Gave, alors financièrement... Ca me permettait de faire, depuis le départ de la route, ici, toutes les parcelles, 32, jusqu'en haut de la colline. On est chez nous »* (Entretien du 8/03/05).

La capacité d'adaptation et la volonté de pérennisation de la propriété s'appuient :

- sur une bonne connaissance des potentiels des parcelles libérées car leur contenu est toujours à terme utile pour l'activité :

*« Il y avait de la thuiie noire et un peu de fougère. La terre est beaucoup plus légère sous la fougère, sur la thuiie noire la terre est plus argileuse. Ces terres normalement sont silico-limoneuses »* (Entretien du 8/03/05).

- sur des stratégies locales par appropriation de terres et propriétés sans héritiers. Ainsi Monsieur A, à la suite de son père, poursuit l'agrandissement de la propriété en faisant, à son tour, l'acquisition d'une propriété sans successeur.

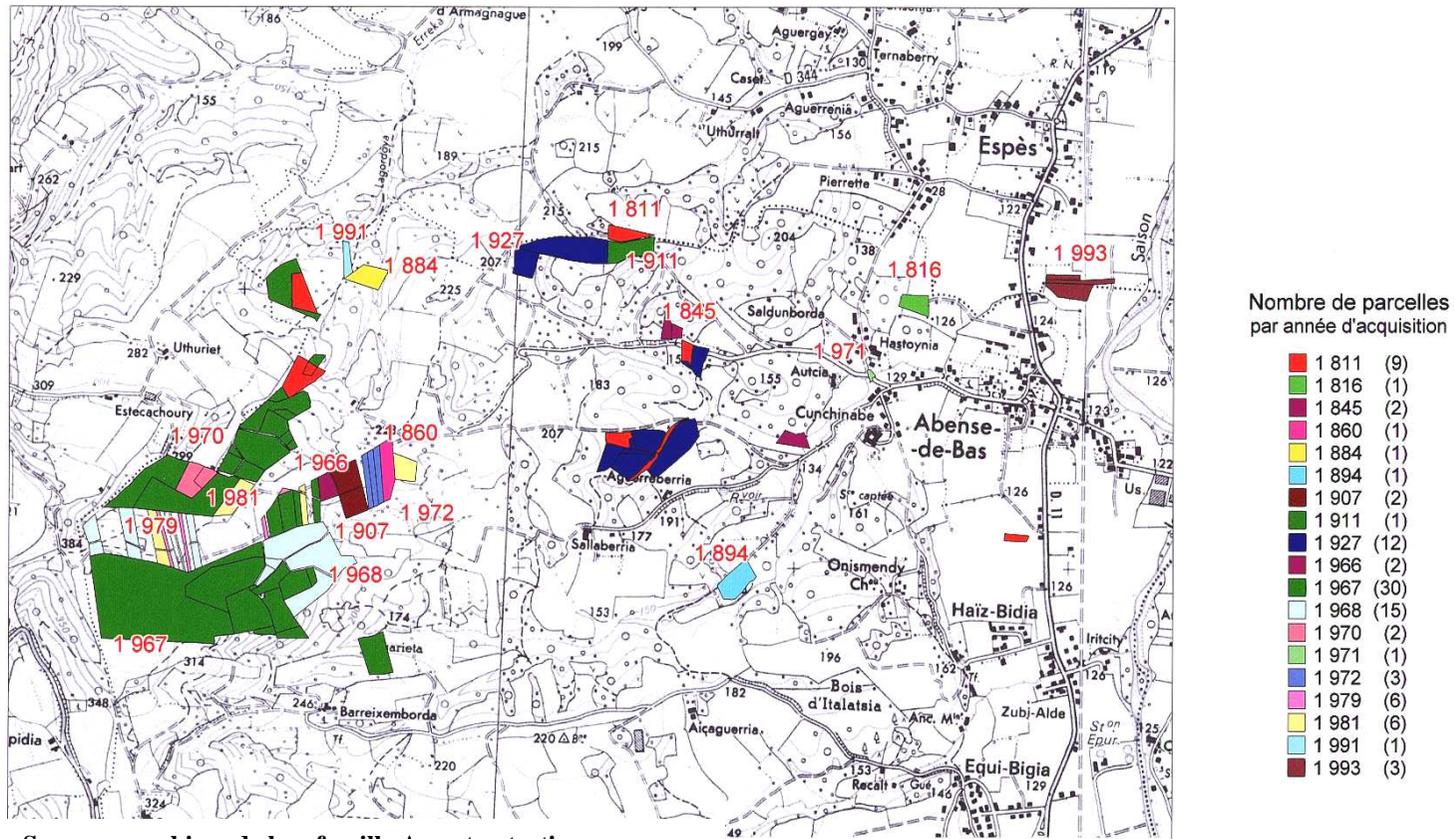
*« On l'avait acheté en 1967, [le propriétaire] était en Amérique, il n'avait plus l'intention de venir en France. Il était de la génération de mon père, presque le même âge »* (Entretien du 8/03/05).

Pour la famille A, se présente en effet la seconde opportunité (après la première acquisition par le père de Monsieur A. en 1928) de rachat d'une propriété sans héritier pour l'installation du fils qui sera alors émancipé : cet achat permet de disposer de 28 parcelles groupées en 1967, propriété qui sera complétée par d'autres achats en 1968 (figures 11 et 12).

Une autre opportunité se concrétise peu de temps après à l'occasion du remembrement des années 70 qui permet de **clarifier une répartition spatiale entre les familles d'agriculteurs ou d'éleveurs et celles qui ne l'étaient pas** : échanges et achats ont porté alors pour la famille A. sur l'acquisition de parcelles sur la colline contre une « libération » des parcelles du bas. **Ce remembrement** a aussi permis **définitivement de privatiser les parcours de landes**, en « rationalisant les espaces vacants » tels que chemins non utilisés, parcelles en taillis.

Figure 12

Les acquisitions foncières entre 1811 et 1993



Sources : archives de la « famille A. » et entretiens

© Marie Paule Lavergne  
Dominique Cunchinabe  
mars 2006

## 1971 - 2004 : Adapter et pérenniser l'activité dans un contexte de mutation profonde et de rupture du monde agricole :

Depuis 1968 l'outil de travail, c'est-à-dire une propriété complète et suffisante en taille pour faire vivre la famille élargie (toujours deux générations ), est constitué :

*« Mon calcul était d'essayer de faire un outil ; puis s'est présenté en 1968 la possibilité d'acheter la propriété d'en haut. C'était un gros coup »* (entretien du 22 mars 2006).

**Monsieur A. a développé et donné une assise à son projet d'élevage en le modernisant.** Mais cette **modernisation** va, à partir des 1960-1970, **structurellement changer de nature** en s'inscrivant dans le droit fil de l'esprit de **la loi du 5 août 1960 qui a pour objectif « d'établir la parité entre l'agriculture et les autres activités économiques [...] en mettant l'agriculture et plus spécialement l'exploitation familiale en mesure de compenser les désavantages naturels et économiques auxquels elle reste soumise ».**

Le but du législateur est en fait d'obtenir le plein emploi du travail et du capital pour le secteur agricole et, pour cela, **contribuer à la diminution des exploitations jugées non viables par les experts au profit d'unité de production ayant trois caractéristiques principales** : la concentration entre les mêmes mains de tous les moyens de production, l'utilisation du maximum de produits industriels dans les meilleures conditions, enfin être entièrement mécanisée pour répondre à la capacité de travail de 2 « Unités de Travailleurs Hommes », -c'est-à-dire d'un couple avec un enfant, d'un père et de son fils ou d'un exploitant avec un salarié- et non plus d'une famille élargie<sup>11</sup>.

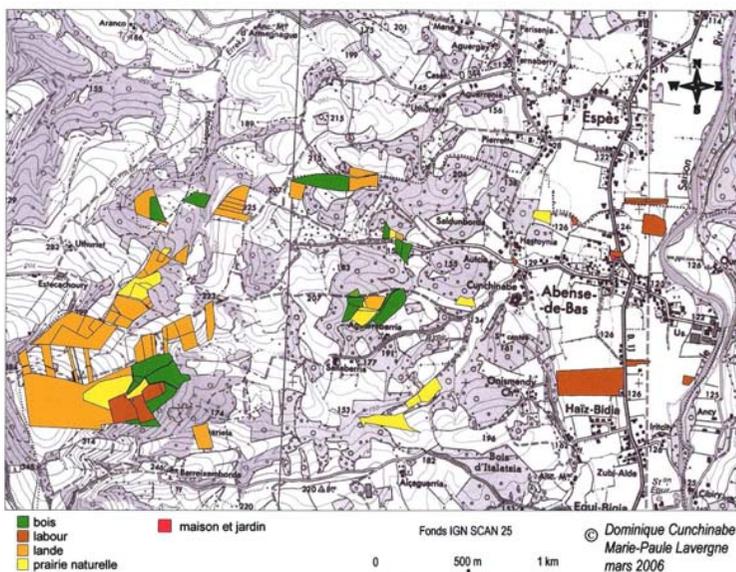
A partir de 1971, la propriété A est quasiment « dans ses murs ». Seules quelques parcelles seront encore agrégées autour de l'existant, pas tant pour agrandir que pour assurer une continuité d'exploitation, ceci étant particulièrement vrai sur les parties où se sont déjà amorcés des regroupements importants : Lerutce ou encore autour des bâtiments d'exploitation (figure 13). Pour autant, la superficie de l'exploitation s'accroît faiblement ces trente dernières années par rapport aux périodes précédentes et ce malgré l'éminence de la transmission au petit-fils. Plus qu'un changement de taille, ce sont les échanges par le biais de la SAFER ou lors des différents remembrements d'abord d'Abense mais aussi d'Ainharp et d'Espés<sup>12</sup> qui vont à la fois modeler le paysage agricole en redistribuant en particulier les parcelles du bas soumises à la pression foncière et aussi, car c'est l'objectif avoué, permettre l'intensification des cultures sur des parcelles plus grandes.

---

<sup>11</sup> Duby G., Wallon A. (dir.) (1977). Histoire de la France rurale. Tome 4 : depuis 1914. Paris, Ed. Seuil, p. 639-640

<sup>12</sup> Monsieur A. possédait des parcelles à Espes qu'il « rapatrie » et profite d'échange avec Ainharp

Propriété A en 1971 - source : entretiens et archives de l'exploitant, matrice cadastrale par nature d'occupation du sol



Propriété A en 2004 - source : archives de l'exploitant et entretiens par nature d'occupation du sol

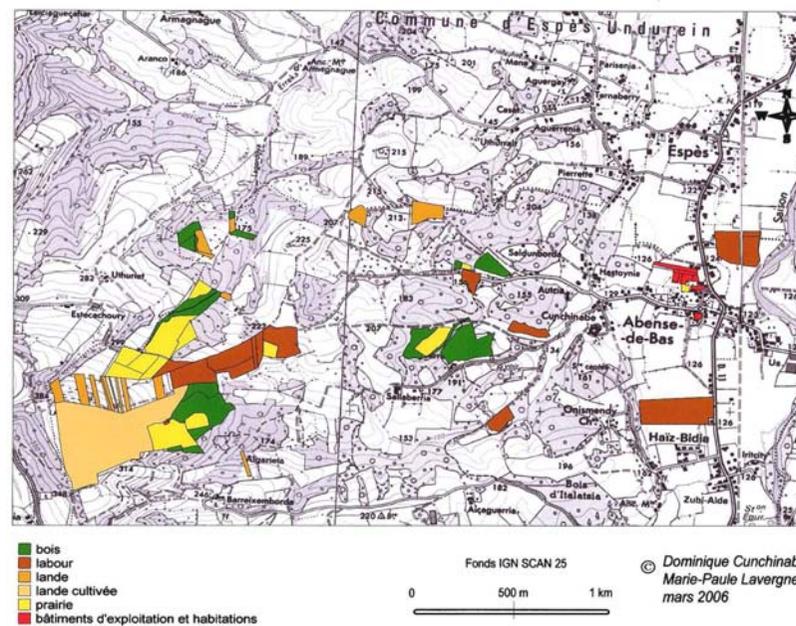


Figure 13

### Les mutations de la propriété de la « famille A » entre 1971 et 1994

*« J'ai donné ça et un petit bout qui était là, 20 ares. Ça faisait partie de ça. Et cette parcelle-là, je l'ai échangée contre deux parcelles qui étaient ici et là. »<sup>13</sup> » (entretien du 16 mai 2005).*

La **première mutation déterminante** est donc liée à la transformation de la gestion du foncier agricole. En effet, les **Sociétés d'Aménagement Foncier et de l'Espace Agricole** (SAFER), créées au lendemain de la guerre sur la base d'une philosophie mutualiste, avaient jusqu'en 1962 joué un rôle de redistribution rationnelle des terres et exploitations mises en vente. Mais le décret du 20 octobre 1962 va substituer une **gestion autoritaire des remembrements** à un fonctionnement jusque là lié à des logiques patrimoniales « conduites par les impératifs de la sociabilité villageoise »<sup>14</sup>. Car la mission assignée par ce décret est de **créer des unités de production viables<sup>15</sup> et de les attribuer en fonction de critères différents de ceux de l'offre et de la demande<sup>16</sup>**. Ainsi, contrairement aux périodes précédentes, la valeur d'échange n'est plus liée à la nécessité d'acquérir une partie manquante sur l'exploitation (par exemple une châtaigneraie contre des ajoncs) mais bien d'entrer dans un modèle d'agriculture productiviste pilotée par les techniciens : agents fonciers de la SAFER, techniciens des chambres d'agriculture et de l'enseignement agricole, techniciens des firmes d'outillage, etc.

*« Dans le cadre du remembrement, on donne des points, vous comprenez ? J'ai fait l'échange terrain pour terrain. Après, dans le cadre du remembrement, on ne tient pas compte de ce qu'on reçoit ou de ce qu'on donne. Dans le remembrement, les parcelles en question je ne les ai jamais exploitées. » (Entretien du 16 mai 2005)*

**Ce qui change** alors fondamentalement c'est **la taille des parcelles après restructuration** (figure 13) et les mutations importantes à l'intérieur de celles-ci après le passage de l'état de lande à celui de prairie ou labour, passage qui à cette échelle ne peut se faire sans un accroissement de la taille, de la puissance et de la sophistication des outils.

*« J'ai commencé ma carrière avec les vaches et aujourd'hui, on a sur l'exploitation trois tracteurs dont le dernier, sur lequel je suis monté, mais uniquement comme touriste ! Il n'y a que des boutons ! » (entretien du 24 février 2005)*

**Autre changement majeur lié à l'intensification, l'éclatement des bâtiments d'exploitation** en plusieurs points du village, l'etxe n'étant plus le « centre » autour duquel s'articule l'activité, mais est rendue à la simple fonction d'habitation avec éventuellement l'accueil pour les

---

<sup>13</sup> parcelles figurant sur le cadastre napoléonien qui sert de support à l'entretien

<sup>14</sup> Gervais D. (1990). Ethnographie de la relation patrimoniale dans le Lot, in *Une France coutumière*, Paris, Ed. CNRS, pp.115-125

<sup>15</sup> dans chaque département, une commission dite « des cumuls et réunions d'exploitations agricoles » avait déterminé par régions naturelles, suivant les catégories de terres et la nature des cultures, des surfaces maximales et minimales. Les exploitations comprises entre ces deux chiffres étaient considérées comme « viables »

<sup>16</sup> DUBY G., WALLON A. (dir.) (1977). op. cité

animaux qui seront consommés à domicile alors que les bâtiments d'élevage jusque là solidaires de la maison s'excentrent vers la périphérie du village. **En trente ans la superficie des bâtiments d'élevage triplera...**

Cette montée en puissance s'accompagne obligatoirement d'une formation spécialisée, elle aussi axée sur les techniques :

*« Actuellement, mon fils a un BTA (Brevet de Technicien Agricole) et mon petit fils un BTS (Technicien Supérieur).Maintenant parmi les jeunes qui s'installent, 50% au moins ont un BTS, les autres un BTA. Mais c'est le minimum qu'il faut aujourd'hui »* (entretien du 22 mars 2005)

Cet engagement technique reste en phase avec l'extérieur mais déjà quelques dissensions apparaissent. Par exemple lors des échanges par l'intermédiaire de la SAFER, c'est l'agent foncier qui in fine restructure la terre puisque c'est lui qui procède à l'évaluation de la valeur des terres à échanger.

*« Dites à X qu'il a de la chance que vous soyez de travers (l'agent foncier ) autrement ce ne sont pas deux hectares et demi qu'il aurait donné mais cinq »* (entretien du 22 mars 2005)

Malgré tout, la tendance amorcée avant 1970 qui autorise les apports techniques extérieurs se confirme. **A partir des années 1970 toutes les phases de la production feront l'objet de discussions qui auront lieu désormais de technicien à technicien, issus le plus souvent des mêmes écoles. Mais cette situation nouvelle dans les rapports de force et de gestion laisse néanmoins encore des marges de manœuvre, d'adaptation voire d'opportunités :**

Ainsi, profitant de l'outil que constitue la mise en place des « Groupements agricoles d'exploitation en commun » (GAEC), Monsieur A. associe son fils aux débuts des années 1970 de façon à répondre aux normes d'exploitation viable à 2 UTH : **tout en utilisant la norme, il permet la préservation de l'exploitation familiale et assure la transmission du patrimoine.**

*« Quand il y a des nouveautés comme ça qui démarrent, ce sont toujours les premiers qui s'en tirent le mieux...les contacts que j'ai eu m'ont permis de saisir les opportunités qu'on aurait jamais eues »* (entretien du 22 mars 2005)

Mais, au tournant des **années 1990** se profilent à l'horizon de **nouveaux techniciens** qui seront très vite perçus comme étant **illégitimes**, pour le moins, voire au plus « profiteurs ».

« *Cela devient inquiétant, parce qu'aujourd'hui il y a beaucoup plus de suceurs que de tétines* » (entretien du 22 mars 2005)

D'ailleurs la terminologie change pour les désigner : il n'est plus question de techniciens mais de **technocrates de la nouvelle PAC**.

« *Et cette réglementation PAC, c'est complètement débile ! Ce sont des technocrates qui font ça, avec une règle à calculer, mais qui n'ont aucune réalité de terrain* » (entretien du 22 mars 2005)

Le « **pilotage de proximité** » jusque là consenti voire sollicité qui permettait aussi une certaine flexibilité et en tout cas une négociation n'est plus de mise. **Le « technocrate » d'une Europe décisionnelle éloignée géographiquement donc éloigné aussi des préoccupations des personnes produit de l'inquiétude :**

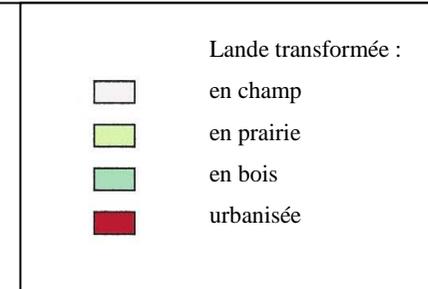
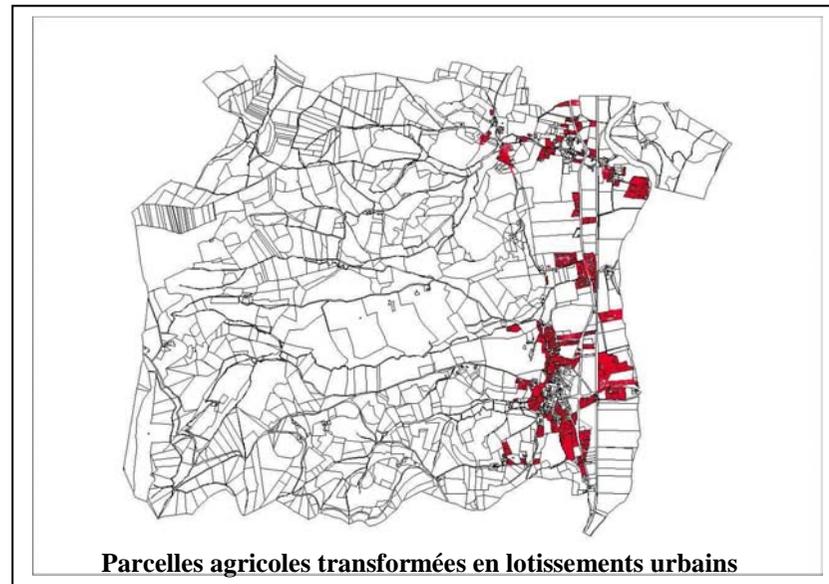
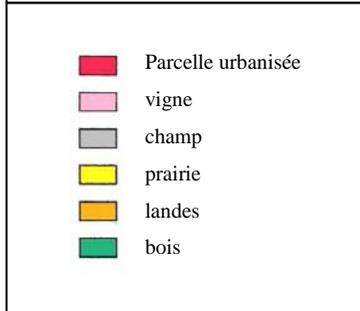
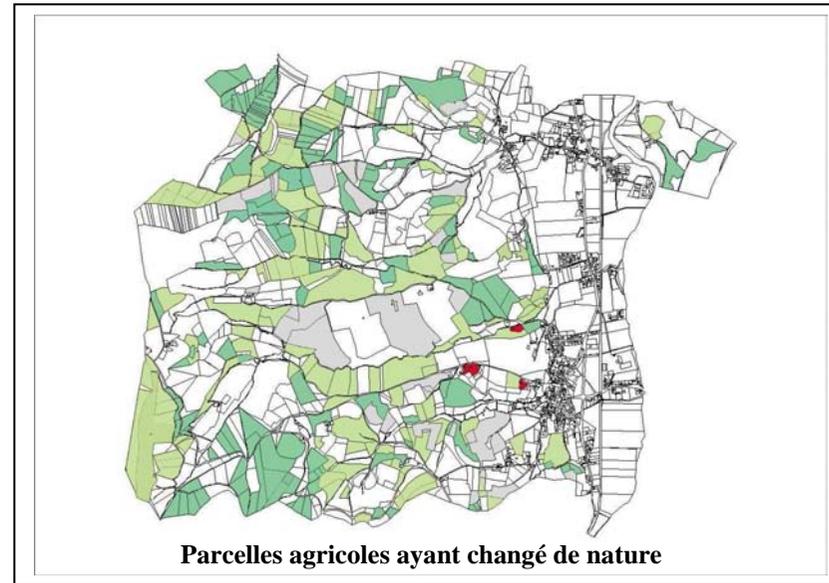
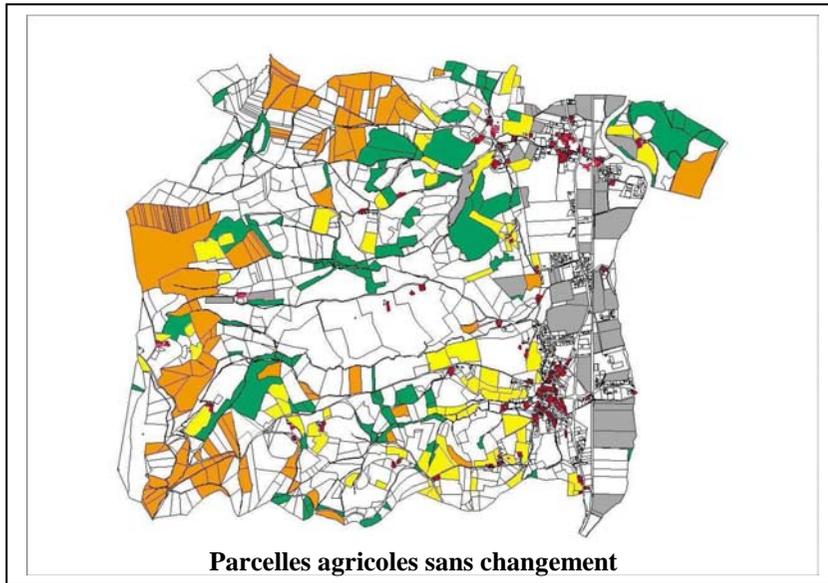
« *Quand vous comparez, 10 ou 20 ans en arrière, vous vous dites : Où on va ? Au niveau travail, il est simplifié, ça va très vite, heureusement. La rentabilité, il faut la tirer sur des économies de bout de chandelle....* » (entretien du 22 mars 2005)

Mais l'inquiétude n'est pas seulement économique ou encore liée à la période de transmission que traverse l'exploitation, **l'inquiétude est « réglementaire ».**

« *Avec toutes les réglementations d'aujourd'hui, à l'avenir, il faut sur un carnet tenir le registre de toutes les parcelles avec ce qu'on y met, quant on le met, le nombres de bêtes, le temps de passage. C'est inquiétant* » (entretien du 22 mars 2005)

De fait, **la « part de liberté » dans les systèmes précédents qui à toujours permis une adaptation à de nouvelles contraintes intra ou extra muros, semble aujourd'hui disparue. Le système est bloqué :**

« *le parcellaire est bloqué avec les cultures dessus, on ne peut plus retourner les prairies même s'il y a besoin et ça, c'est intolérable !!* » (entretien du 22 mars 2005)



**Figure 14**  
**Les transformations entre**  
**1948 et 1998**

Source : missions aériennes IGN

**Cette succession de transformations de l'agriculture et le poids de plus en plus déterminant des contraintes extérieures à l'exploitation agricole se sont aussi matérialisés dans les structures foncières et les paysages de la commune de Viodos-Abense.**

Limitrophe de Mauléon, elle va s'urbaniser surtout à la fin des années soixante : entre les recensements de 1954 et 1968 le nombre d'habitants passe de 669 à 808 pour atteindre 879 en 1982, puis 911 en 1990. Cet accroissement s'effectue essentiellement sous forme de lotissements à la périphérie immédiate des deux villages de Viodos et d'Abense (figure 14, carte 3), à proximité de la départementale 11. Entre ces deux points d'urbanisation, la vocation des parcelles de la plaine alluviale reste quasiment identique à celle qu'elles avaient déjà en 1948 ; les transformations affectent essentiellement, en cinquante ans, les parcelles situées dans le secteur du « saltus » (figure 14, carte 2), même si certains secteurs de landes ou de bois essentiellement ne changent guère d'affectation entre 1948 et 1998 (figure 14, carte 1).

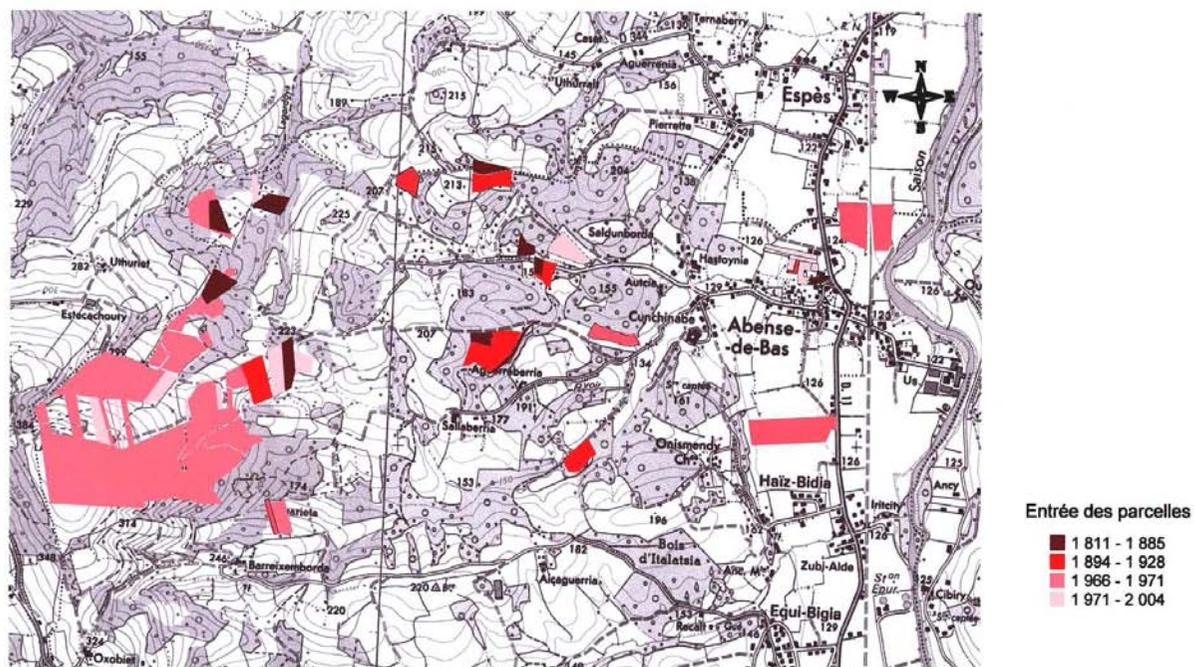
On constate donc conjointement :

- une **mutation foncière de parcelles de terre alluviales**, auparavant vouées aux champs ou aux prairies, **en terrains urbanisés**.
- une **transformation des paysages** des zones intermédiaires par « ouverture » (transformation en prairie ou champ) ou « fermeture » (boisement) **des anciennes surfaces de landes** (figure 14, carte 2)

Cette évolution foncière et paysagère traduit la mutation qu'ont connue les exploitations agricoles qui ont continué à vivre de l'agriculture et de l'élevage comme la « famille A. ». Elles ont choisi de **recentrer** et de **développer** leurs **activités sur les secteurs de collines et de landes jusque là voués aux pâturages extensifs**, en défrichant, puis labourant ces parcelles pour y semer des prairies artificielles voire, sur les terrains les plus favorables, des champs de maïs.

Cette **nouvelle répartition spatiale** entre les **secteurs à vocation urbaine et ceux à fonction agricole** a, dès lors, grandement contribué à la **disparition** ce qui restait du **paysage du « saltus »** originel. C'est cette **transformation, d'abord très lente** et en partie « naturelle », puis **progressivement de plus en plus artificialisée** et en accélération depuis une quinzaine d'années, en relation étroite avec les « effets » de la PAC, que **nous avons voulu reconstituer, à travers l'exemple des landes à tautzins, avec l'aide de Monsieur A.**

Evolution de la propriété A de 1811 à 2004 - source : archives de l'exploitant et entretiens



© Marie Paule Lavergne  
Dominique Cunchinabe

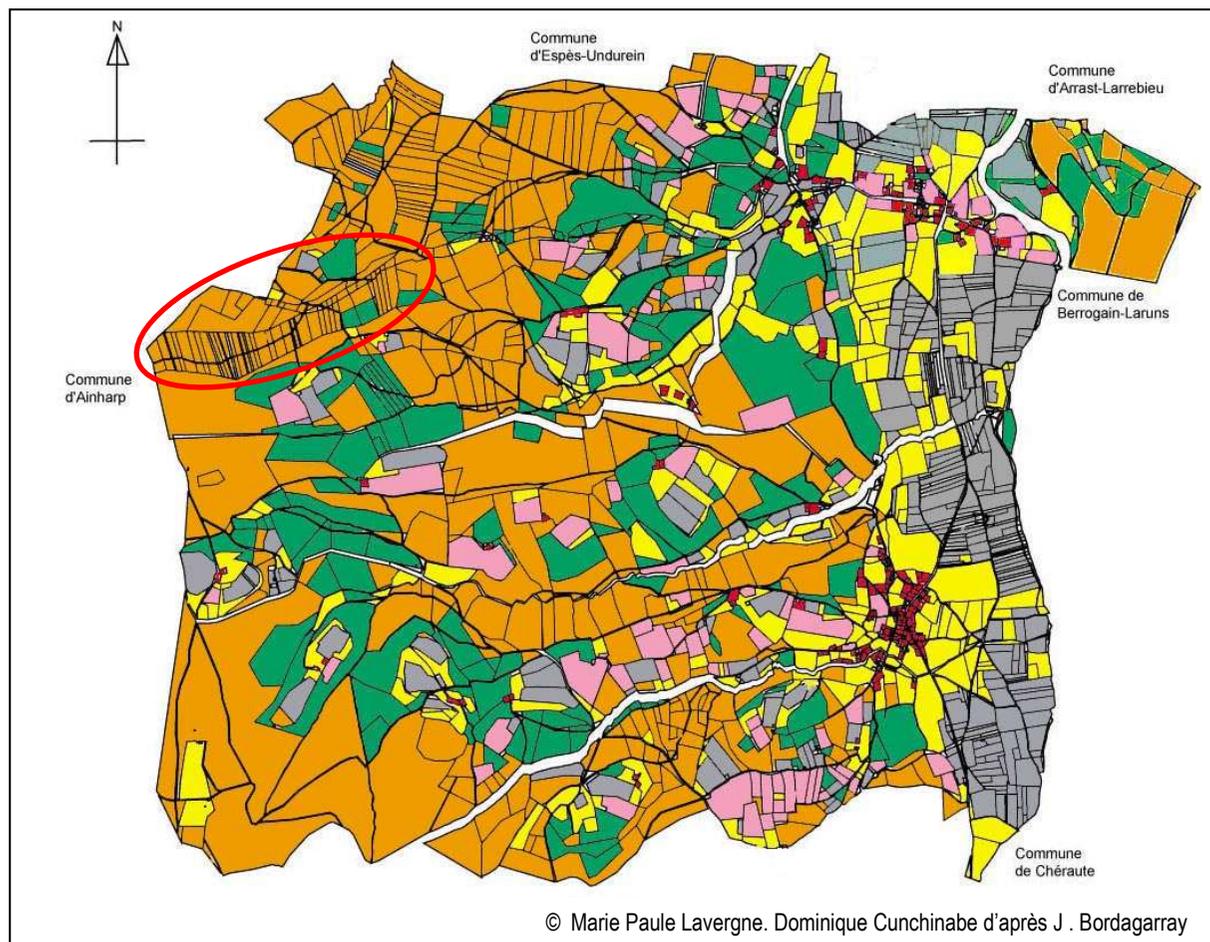
avril 2006

Fond IGN SCAN  
Cadastré napoléonien  
Cadastré 2003

Figure 15

Les acquisitions entre 1811 et 2004

## **Le tracé historique de la séquence « Tauziaar »**



**Figure 16**

**Landes de parcours en 1811 à Viodos-Abense-de-Bas**

*Les landes de parcours sont en orange. Le cercle rouge délimite la zone d'étude*

## Du tauziaar <sup>1</sup> à la prairie et au labour.

Lors des entretiens auprès de Monsieur A., il a été fait état à plusieurs reprises des landes à Tauzin<sup>2</sup> (*Quercus toza*), en particulier s'agissant des parcelles situées sur la colline de Lerutce (cercle rouge sur la figure). Nous savons par ailleurs grâce au Document SAFER (Etat du remembrement d'Ainharp) qu'il s'agissait d'une zone communale de parcours soumise à la « vaine pâture »<sup>3</sup> sur la partie Ainharp et de landes privées à usage collectif sur la partie Abense.

La totalité des parcelles de la zone est donc en propriété privée mais l'usage comme zone de pacage pour l'ensemble des propriétaires de « listeaux<sup>4</sup> » de terre interdisait, par coutume plus que par loi, la clôture ainsi que le changement de nature des parcelles.

Le compoix d'Abense-de-Bas établi en 1764 signale déjà la présence de parcelles nommées tauziaar qui, bien que nous ne les ayons pas encore cartographiées s'appliquent bien à la zone : pour preuve, les reliques de landes à tauzin très dégradées encore visibles sur les parcelles sous-exploitées.

Les entretiens avec Monsieur A., croisés avec la littérature rendant compte du développement économique, démontrent que le Tauzin est surexploité dès le début du XX<sup>e</sup> siècle. En effet l'écorce de l'arbre est prélevée, séchée sur place et transportée à Oloron pour les tanneries. Nombre de tauzins meurent des suites de cet écorçage alors que d'autres affaiblis et desséchés ne survivent pas au passage du feu pastoral.

A cela s'ajoutent les maladies de l'encre (*Phytophthora cambivora*) signalées dès les années 1940 et surtout l'Oïdium qui vont altérer encore le peuplement. Or c'est aussi à cette même époque que commence le déboisement des landes qui s'accroîtra dans les années 1950 et ce jusqu'à la disparition du faciès de lande arborée à Tauzin de nos jours.

La reconstitution cartographique de la propriété de la « familleA. » depuis 1811 nous apprend qu'à cette époque la propriété, comme la grande majorité des fermes à parcellaire éclaté d'Abense-de-Bas, possède un listeau de terre dans les landes de parcours au bas du flanc Est de la colline de Lerutce.

---

<sup>1</sup> tauzia = tauzin et ar = lieu de, en gascon littéral = lieu à Tauzin

<sup>2</sup> petit chêne pionnier à post pionnier, essence caractéristique des landes de Gascogne.

<sup>3</sup> règle d'usage du Moyen Age permettant aux membres d'une communauté villageoise de faire paître leur bétail sur les terres non clôturées, une fois les récoltes enlevées

<sup>4</sup> bandes de terre.



**Photo 1**  
**Landes d'Ordiarp**



**Photo 2**  
**Landes de Sauguis**



**Photo 3**  
**Landes de Mendive**



**Photo 4**  
**Landes de Cardesse**

**En 1927 plusieurs parcelles de landes ont été acquises pour agrandir la propriété. Cette date correspond aussi aux premières années de Monsieur A qui a connu dans sa prime jeunesse les landes à Tauzin** et a ensuite participé activement aux coupes et à l'enlèvement des souches, travail pénible réalisé souvent à la main jusqu'en 1948, date d'introduction du tracteur dans la propriété. **Cette pénibilité a marqué les esprits au point que Monsieur A se souvient du nombre de souches par parcelles.**

**A partir de ces indications**, en particulier la densité des peuplements et l'état de la lande (présence ou pas d'épineux) **nous avons recherché des faciès à Tauzin**, sur l'ensemble du pays de Soule, se rapprochant de ceux décrits par Monsieur A. Nous avons d'abord **collectionné les photos puis nous les lui avons soumises** jusqu'à ce qu'un faciès corresponde aux souvenirs qu'il en a. Trois exemples de tauziaar (photos 1 à 3) n'ont pas été ainsi retenus par lui.

Le faciès retenu (voir figure18 page 52) est celui photographié à la limite des communes de Sauguis-Saint-Etienne et de Trois-Villes : il correspond pour Monsieur A., par sa densité et l'homogénéité de son peuplement en tauzins, à ce qu'il avait connu sur Abense-de-Bas ; par contre, pour lui la fougère est trop dense par rapport à la réalité qu'il a connu.

Nous avons procédé de la même façon pour retrouver l'équivalent de la séquence à genévrier. La séquence retenue correspond à de la lande pâturée en déprise depuis une vingtaine d'années à Cardesse (près d'Oloron-Sainte-Marie). Le critère de sélection a été la densité des genévriers au centre de l'image (photo 4) et au port allongé ou étalé du genévrier commun.

Les trois dernières séquences utilisées ont été photographiées sur la colline même de Lerutce. La prairie artificielle se trouve à mi-pente, exposée au Nord et a fait partie des premières parcelles transformées par Monsieur A.

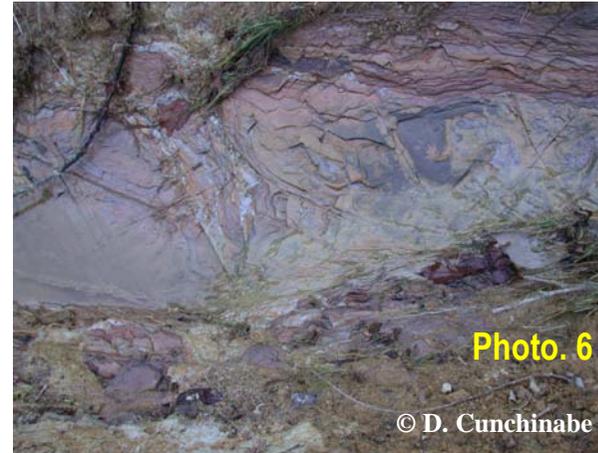
### **Analyse de la dynamique des landes sur l'ancien « tauziaar » :**

Monsieur A. va devenir le principal utilisateur de cette zone de landes. Lorsqu'il achète la colline en 1967, le tauziaar a déjà disparu. Il est remplacé sur la partie sommitale par une séquence épineuse pionnière à Genévrier commun (*Juniperus communis*).

Nous nous sommes interrogés sur cette séquence particulière peu représentée à ce niveau. Les facteurs édaphiques<sup>5</sup> jouent un rôle déterminant.

---

<sup>5</sup> = qui sont liés à la nature du sol et du sous-sol



En effet, la succession des sols sur la croupe et flancs de Lerutce s'organise de la façon suivante :

- sur le flanc nord, au lieu dit « Othéguy », à mi-pente de la colline de Lerutce, une large partie plane reçoit les colluvions<sup>1</sup> qui s'accumulent sur plus de un mètre et sont issues des parties sommitales de Lerutce. (photo 5). Sous les colluvions, le système des marnes molles et dégradées affleure aux creux des fossés (photo 6)
- au même niveau mais à l'est, les sols des labours sont devenus battants<sup>2</sup> et les particules fines ont disparu, emportées par les eaux de ruissellement sur un sol découvert entre deux cultures de maïs. Sur le sol s'éparpillent des brisures de plaques en gré fin carbonaté. (flèche jaune sur la photo 7). Ces plaques abondent au niveau sommital où le sol est peu profond. L'absence d'argile et un substratum très fracturé rendent le sol particulièrement percolant<sup>3</sup> : il sera qualifié de « séchant » par Monsieur. A.

Le Genévrier commun est peu exigeant quant à la nature du sol. Ses milieux de prédilection vont de la lande acide à la pelouse calcaire pâturée, mais c'est avant tout une plante xérophile adaptée aux lieux secs et capable de résister à la sécheresse d'où la séquence de colonisation en partie sommitale.

Après le sol, les bonnes conditions d'ensoleillement réunis en sommet constituent le deuxième facteur abiotique<sup>4</sup> favorisant son installation. Ce caractère héliophile<sup>5</sup> est renforcé par l'absence d'autres arbres qui pourraient lui porter ombrage. Enfin, ses aiguilles lui permettent de résister à l'abrouissement par le bétail ce qui explique son maintien sur les pâtures.

En général, la **succession écologique** s'organise, en superposition sur un même espace, en fonction de l'historique du lieu (morphogénèse, édaphisme...) et dans l'écosystème cultivé en fonction de conditions particulières de milieu créées par l'homme, telles que la mise en pâturage ou la transformation des parcelles en champs auxquelles s'ajoutent les méthodes culturales, l'utilisation et le passage du feu, celui des engins de labour ou le fauchage etc... Elle résulte donc d'un **jeu complexe de variables « naturelles » et « anthropiques »**.

En fonction de ces variables, les séquences réunissent, dans la succession écologique, des communautés végétales pionnières et post pionnières jusqu'à atteindre un « état d'équilibre » dynamique, à maturité qualifié par les naturalistes du terme de « climax ». Un tel stade de maturité, dans la série du chêne, serait par exemple atteint au bout d'un cycle de 180 à 240 ans<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> = fin dépôt résultant d'un transport de matériaux de particules de sol érodées à proximité sur la partie supérieure du versant

<sup>2</sup> = processus par lequel les particules de sol tendent à s'agglomérer sous l'impact de l'eau de pluie (et souvent du tassement lié au passage d'engins mécaniques) jusqu'à former une croûte superficielle imperméable

<sup>3</sup> = milieu poreux, granulaire ou pulvérulent, qui permet l'infiltration rapide de l'eau

<sup>4</sup> = éléments non vivants de l'environnement comme le climat, les roches ...

<sup>5</sup> = se dit d'une plante exigeante en lumière pour son implantation et son développement

<sup>6</sup> Clémence J.F., Peron. F. (2002). « Le Chêne ». Ed. Actes Sud.



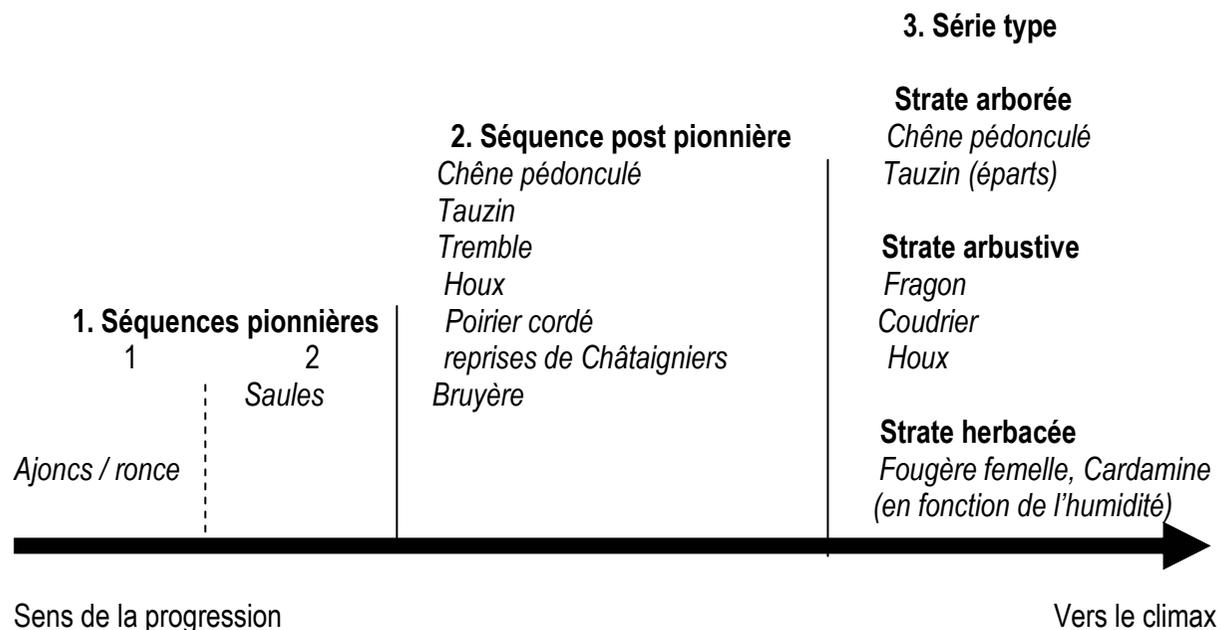
**Séquence post pionnière**



**Champ de maïs à la place de landes**

Ainsi, à Abense-de-Bas sur une même parcelle de lande atlantique en déprise sur colluvions (photo 8 - séquence post pionnière), nous obtenons le schéma simplifié suivant :

**Figure 17 : Exemple de successions écologiques progressives**

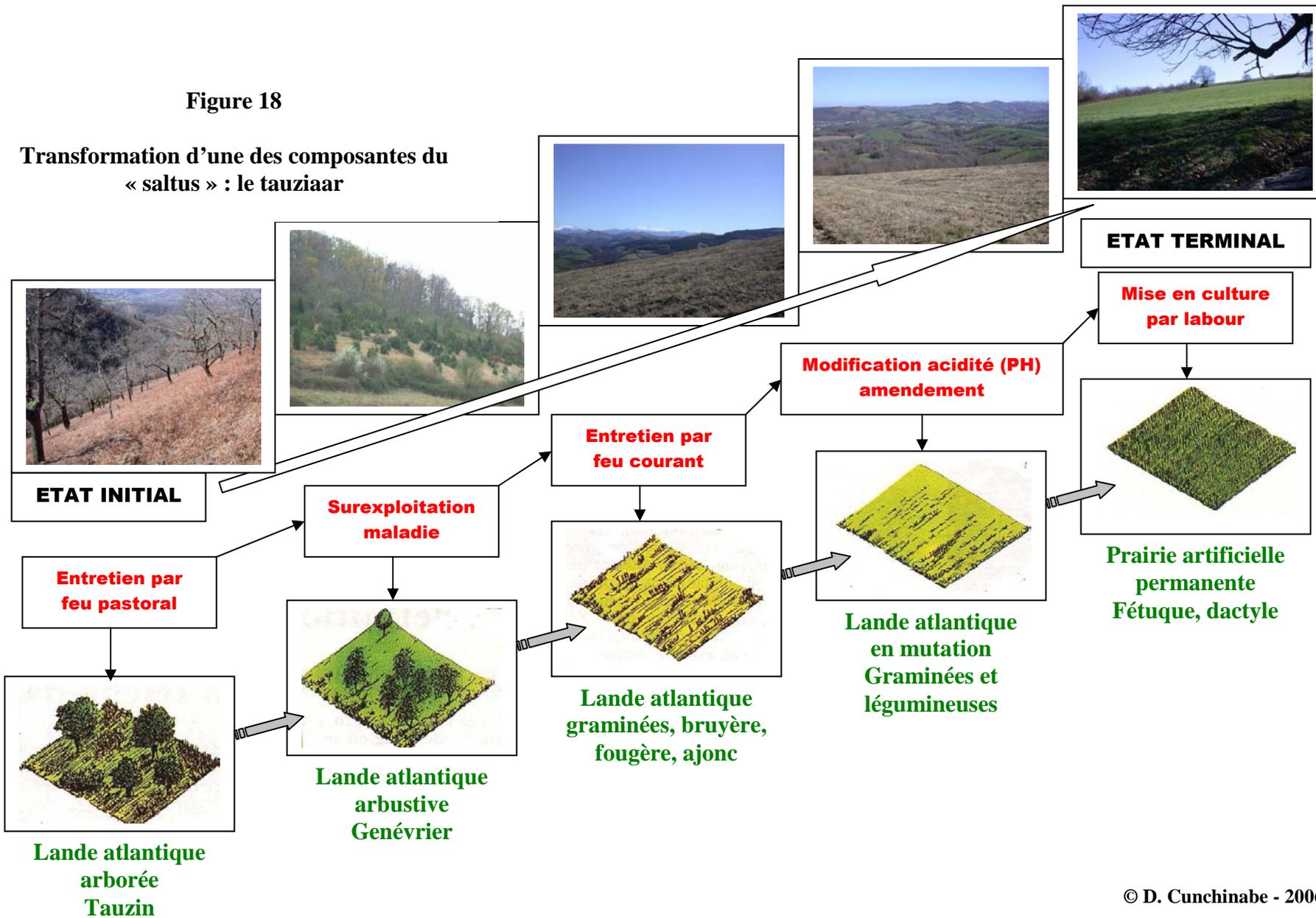


Lorsque la parcelle reçoit un sol peu profond, dégradé et d'acidité moyenne avec passage du feu fréquent (tous les deux ans), la recolonisation s'effectue avec l'Eglantier, l'Aubépine monogyne qui rejoignent les Ronces et les Saules Noir Cendrés et Saule des Chèvres. Le Tremble est fortement représenté et le Bouleau s'imisce ça et là. Le Tauzin, espèce nomade, peut être représenté dès les séquences pionnières. Nous retrouvons ce type de recolonisation sur les pentes des landes en taillis jusqu'aux séquences post pionnières. Dans tous les cas, il subsiste quelques Tauzins qui, faute d'ouverture du milieu et entretien par le feu seront coiffés par le Chêne pédonculé. Il pourra néanmoins subsister des bosquets de Tauzin comme nous avons pu le constater sur le terrain.

Dans ce contexte, le retour au faciès de lande arborée à dominance de Tauzin est compromis au profit de boisements de haute futaie à dominance de Chêne pédonculé.

Figure 18

Transformation d'une des composantes du « saltus » : le tauziaar



© D. Cunchinabe - 2006

Les illustrations de D. Cunchinabe figurant dans ce schéma ont été prises à : Sauguis-St Etienne (1), Cardesse (2), Abense-de-bas (3 à 5)

**L'état des lieux** que constituent le **compoix, la matrice cadastrale et le cadastre napoléoniens, la connaissance des usages nous ont permis de retrouver et de resituer un faciès de végétation aujourd'hui quasiment disparu sur Abense-de-Bas. Les archives personnelles de Monsieur A et les entretiens sur l'historique des parcelles** nous ont apporté des **compléments d'information sur le contenu des parcelles et son évolution** Enfin, le **recours à la mémoire de M.A** qui a pu faire des comparaisons à partir d'un jeu de photo, nous **ont permis de visualiser « au mieux » ce que pouvait être un Tauziaar à Abense-de-Bas et sa transformation** (figure 18).

A partir de cet état que nous qualifions « d'initial » va succéder à la lande à tauzins la séquence à Genévrier. Celle-ci va disparaître à son tour après l'incendie<sup>1</sup> de la zone pour nettoyage. Puis la pratique du feu pastoral avec une mise à feu tous les deux ans va éviter la régénération des ligneux arbustifs et contenir la pousse des fougères, ajoncs et bruyères.

La lande atlantique subit ensuite une forte mutation lorsque sa nature acide est modifiée par des apports en calcaire qui ont pour objectif premier d'éloigner les fougères et autres plantes acidophiles<sup>2</sup> alors que des amendements en fumier et compost recréeront un sol. Ce sol enrichi en matière organique et à tendance basique devient propice au développement des graminées et légumineuses. La parcelle est fauchée régulièrement pour le soutrage. La mise en prairie permanente artificielle a lieu lorsque la profondeur de sol et sa nature le permettent, ce qui est déjà le cas sur une partie des flancs alors que le sommet est encore en mutation Mais l'objectif est la mise en prairie après un labour superficiel dans les années à venir.

Cette analyse de la dynamique de la lande à partir d'observations de terrain **nous renseigne à la fois sur des séquences non seulement encore visibles mais aussi sur l'état de taillis mentionné dans les documents historiques.**

La prochaine étape de ce travail consistera à effectuer une cartographie fine à différentes dates pour retracer l'historique de la végétation et, par la même, de **reconstituer des paysages types selon une périodicité calée sur l'histoire de l'agriculture et des écosystèmes cultivés.** Au cours de cette prochaine étape, nous aborderons la question de la résilience des milieux et de la banalisation des paysages de l'étage collinéen, à la fois désormais le plus agricole et en passe de devenir le moins diversifiée notamment par la disparition du « saltus » au profit de champs de maïs par exemple (photo 9).

---

<sup>1</sup> contrairement au feu courant d'entretien de faible intensité sur des landes basses, il s'agit ici de détruire des arbres et arbustes dont des résineux par le feu. A ce stade il s'agit d'un incendie.

<sup>2</sup> = qui se développent en milieu acide



## Conclusion provisoire :

Le schème de la « famille A. » présente, au cours du temps, des évolutions engendrées par des évènements socio-économiques mais surtout par l'histoire de la famille et la transmission d'une caractéristique forte du monde rural : **la recherche permanente d'adaptabilité en vue de la gestion d'un patrimoine et de la réalisation d'un projet.**

En effet, la configuration de l'ensemble de la propriété de Monsieur A, tout en conservant les caractéristiques d'éclatement de son origine, tend à évoluer en un regroupement de parcelles : elle est donc **éclatée et regroupée à la fois.**

**Cette configuration répond aux objectifs de pérennité de l'activité :** l'ensemble des parcelles ainsi constitué est approprié pour y développer l'élevage et la propriété a une taille suffisante pour assurer des revenus pour une nouvelle famille.

Elle répond surtout **aux objectifs de transmission.** Cette adaptabilité est le résultat de la confrontation permanente des agriculteurs-éleveurs aux aléas liés à la maîtrise des cycles de la nature en général et du cycle du vivant.

Les héritiers successifs ont contribué à l'organisation de l'agriculture française qui a été pendant longtemps le fait des « *forces organisées par les agriculteurs eux-mêmes. Les lois nouvelles ont été jusqu'en 1981 inspirées uniquement par les représentants des exploitants... Les exploitations et leurs organismes professionnels (banques, coopératives, chambres consulaires, mutuelles...) forment un très grand réseau doté d'une stratégie collective unique. On parlait en France « de cogestion » de l'agriculture par les agriculteurs et les pouvoirs publics* »<sup>1</sup>

Aujourd'hui, nous sommes au terme de cette histoire agricole de la France à laquelle Monsieur A. a fortement participé **mais pas au terme de la recherche d'adaptabilité par la famille.**

Ainsi, celle-ci est passée de la « propriété patrimoine » héritée à « l'exploitation rentabilisée » avec des sacrifices et des opportunités. Aujourd'hui la question de la transmission de la propriété se pose moins en termes de garantie de transmission de la viabilité de l'activité. que de transmission du patrimoine immatériel : amour de la terre, du pays, du savoir-faire, du bagage culturel lié à l'exploitation.

Pour Monsieur A, le tracé historique de sa maison ne doit pas être interrompu. Tout dépend des choix de son petit-fils qui est logiquement en position d'assumer la « destinée » d'héritier de la maison pour pérenniser le patrimoine immatériel et la propriété avec le même projet d'exploitation.

---

<sup>1</sup> Macombe C. (2003) . « Ethique et pérennité chez les exploitants agricoles ». Thèse de doctorat en science de gestion. Université d'Auvergne Clermont I

Cependant, la logique et la réalité ne se confondent pas. **Sous le couvert d'une institution forte, la transmission se révèle** (et ce à chaque fois) **être un moment d'une fragilité intense** où, à chaque génération, **tout peut être remis en question** : un seul faux-pas et c'est la disparition.

Aujourd'hui, pour la « famille A », le relais à assurer est entre le fils (53 ans) et le petit-fils (30 ans), dans un contexte où la conjoncture économique est très différente de celle des années 1960-70 où Monsieur A. a passé le relais à son fils.

Aussi pour analyser les tendances de l'évolution de cette famille, nous nous appuyons sur une analyse très intéressante de Catherine Macombe<sup>2</sup> qui se pose, comme nous, la question du mode de pérennité des exploitations agricoles de petite taille.

Cet auteur cite dans sa thèse<sup>3</sup> les travaux de Sophie Perez Mignon<sup>4</sup> qui distingue, à l'occasion d'une succession, quatre modes de pérennité : deux modes pour la pérennité de « pouvoir » et deux pour la pérennité dite de « projet. ».

*« La pérennité de pouvoir se traduit soit par une pérennité de contrôle, quand le capital foncier, bâti, cheptel ...reste aux mains d'une même famille, soit par une pérennité de direction lorsque les exploitants successifs font partie d'une même famille. Ainsi, jusqu'en 1995, 80 % des successions se font au sein d'une même famille sur les exploitations françaises »<sup>5</sup>*

**Dans la famille A, nous retrouvons cette pérennité de contrôle érigée en règle.**

L'autre grand type de pérennité dégagé par le même auteur, est celle de « projet ».

*« Elle se découpe en pérennité des activités et de l'organisation. La pérennité des activités est assurée quand les activités de l'exploitation demeurent même si la famille fondatrice en a perdu le contrôle. C'est la pérennité des métiers, des produits et des ressources sur lesquels se fonde cette pérennité. Elle n'est plus assurée quand aucun des enfants ne veut reprendre ou quand celui qui reprend veut tout changer tout de suite sur l'exploitation. »<sup>6</sup>*

---

<sup>2</sup> chercheur en science de la gestion – CEMAGREF – Clermont-Ferrand

<sup>3</sup> voir supra

<sup>4</sup> Perez-Mignon S. (1998). « Une approche de la pérennité de l'entreprise ». Thèse en science de gestion. Université de Nice

<sup>5</sup> Rattin S. (2001). « Des exploitations plus grandes, des exploitations plus jeunes ». Recensement agricole 2000. *Agreste primeur*, n° 93,

<sup>6</sup> Perez-Mignon, op. cité

**Jusqu'à présent les héritiers successifs (depuis le trisaïeul) de la « famille A » ont contribué à la pérennité de l'activité en constituant des ressources pour conforter le métier d'éleveur et développer le « produit ». Cependant c'est bien à ce niveau que le petit-fils pourrait se retrouver en situation de rupture avec la famille en gardant ce métier certes mais pour d'autres « produits » et sur d'autres ressources.**

*« La pérennité de l'organisation est une notion plus subtile, elle passe par la préservation de « l'âme de l'entreprise garante de sa singularité et de son unité ou encore la préservation de l'identité de l'entreprise. Celle -ci est définie comme le caractère fondamental et permanent d'un groupe qui se perpétue malgré les changements. »<sup>7</sup>*

**En définitive, la question centrale est : qui impulse cette recherche, à partir de quelles motivations et pour quel objectif ?**

**Si nous nous référons à la « famille A », c'est le chef de famille (et donc d'exploitation) qui recherche et construit la pérennité en fonction de la représentation qu'il a de son exploitation.**

Cette représentation peut être une exploitation **en termes de capital** comme par exemple pour ceux qui dans les années 1970 ont vendu des terres agricoles pour des lotissements urbains ou pour ceux qui se sont spécialisés dans la culture de maïs ou la vente de bétail ...

**Cette représentation pour la « famille A » ne se révèle que pour une partie de son activité et ce de manière conjoncturelle avec pour objectif celui de conforter dans le long terme l'activité centrale d'élevage.**

Cette représentation peut être une exploitation **en termes de patrimoine** : c'est la représentation majoritaire de ceux qui sont toujours présents, avec une pérennité de contrôle de direction, d'activité, d'organisation ainsi qu'une transmission **des ressources intangibles qui constituent le sens de l'exploitation (« amour de la terre »)**

**C'est la représentation qui a guidé les héritiers successifs de la « famille A » jusqu'à nos jours.**

Cette représentation peut être enfin et surtout **en termes de projet**. Dans ce cas les ressources (terres, bâtiments, cheptel..) sont des moyens de réaliser **les aspirations de l'exploitant mais encore plus celles de la « maison » et de son identité**.

Le tracé historique qu'a suivi Monsieur A démontre cela pour lui mais également pour les héritiers qui l'ont précédé au travers de leur participation au développement de la vallée de leur prise de responsabilité dans la modernité... De leur capacité à préserver leur identité et leur positionnement social en tant que « maison ».

---

<sup>7</sup> Perez-Mignon, op. cité

La comparaison de ce tracé historique familial avec ceux de deux autres familles permettra de positionner les stratégies de toutes ces familles par rapport à la **recherche d'adaptabilité** que nous avons posé comme étant un **objectif commun** partagé par les agriculteurs et les éleveurs. Cette comparaison nous permettra de comprendre également jusqu'où les **représentations en terme de « patrimoine » et de « projet »** peuvent transformer **des paysages et des dynamiques naturelles**

## **Bibliographie succincte :**

**Cierbide R. (1994).** *Le censier gothique de Soule*. Baïgorri, Ed. Izpégi, 265 p.

**Clemence J.F., Péron F. (2002).** *Le Chêne*, Ed. actes Sud, 96 p.

**Cursente B. (1998).** *Des maisons et des hommes. La Gascogne médiévale*. Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 605 p.

**De Bortoli D., Cunchinabe D., Palu P. (2003)** . Requalification des milieux naturels et de l'eau : le cas de l'intégration des zones intermédiaires dans l'activité agricole en Pays de Soule. *Rapport pour le Conseil Général*, Université de Pau, 84 p.

**Duby G., Wallon A. (dir.) (1977).** *Histoire de la France rurale. Tome 4 : depuis 1914*. Paris, Ed. Seuil, 755 p.

**Gervais D. (1990).** Ethnographie de la relation patrimoniale dans le Lot, in *Une France coutumière. Enquête sur les usages locaux et leur codification (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Ed. CNRS, pp. 115-125

**Macombe C. (2003).** Ethique et pérennité chez les exploitants agricoles. Thèse de doctorat en Science de gestion. Université de Clermont I, 364 p.

**Perez-Mignon S. (1998).** Une approche de la pérennité de l'entreprise. Thèse en Science de gestion. Université de Nice

**Rattin S. (2001).** Des exploitations plus grandes, des exploitations plus jeunes. Recensement agricole 2000. *Agreste primeur*, n° 93

**Viers G. (1994).** Le Pays de Soule. Les paysages, la société. in *Le Pays de Soule*, Ed. Izpégi, pp. 17-52



## **Annexe 1**

### **Le « Livre censier de la communauté d'Abense-de-Bas »**

#### **Nature du document et méthodologie d'exploitation**



Le compoix d'Abense est un document fiscal rédigé à partir de 1764. Il faudrait d'ailleurs plutôt parler de "livre censier" plutôt que de compoix<sup>1</sup>, puisque c'est ainsi qu'est désigné le registre dans son *incipit*. Ce registre paraît isolé dans une région, la Soule, où les documents de ce type sont peu fréquents. Il semble pourtant que sa confection réponde à un programme coordonné par l'intendance et visant à généraliser ce type d'enquête pour améliorer la répartition de l'assiette de l'impôt au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet les quelques documents qui nous sont parvenus dans la Soule datent presque tous des années 1755-1770.

Celui d'Abense présente des caractéristiques classiques par certains aspects, extraordinaires par d'autres.

Classique par le contenu, le mode de réalisation et l'organisation du terrier primitif ; extraordinaire car le registre a été utilisé bien au-delà de la date de sa réalisation et surtout pour des fonctions tout autres. On peut en effet considérer que la fin du registre ressemble plus à un cahier de délibération communale qu'à un registre fiscal. Si certains articles comportent des annotations marginales permettant d'avoir des indications sur les mutations, la fin du registre a servi de support soit à des compléments du compoix, soit à des délibérations concernant le partage des communaux ou la rédaction des cahiers de doléance en 1789...

Seules les 159 premières pages sont paginées.

La composition du registre est la suivante

Page 1 à 159 : le compoix primitif, 1764

Page 160 : comptabilité communale, 1770, 1771

Pages 160 -162 : refonte de la table générale des propriétaires, 1769

Page 164 : comptabilité communale

Page 165 : comptabilité communale, 1777

Page 166 : comptabilité communale, 1779-1785

Pages 167-170 : délibération concernant la rédaction des cahiers de doléance, 6 mai 1789.

---

<sup>1</sup> La nature du document en fait cependant un compoix, au sens méridional du terme.

Pages 171-196 : supplément du cadastre correspondant à l'arpentement et à l'allivrement des biens nobles de la communauté, 16 mai 1791

Pages 197-200 : délibération concernant le partage des biens communaux, 2 novembre 1793

Pages 201-202 : tableau des partages des communaux par famille, 9 novembre 1793

Pages 203-204 : autre délibération concernant le partage des biens communaux, 4 janvier 1793 (1794)

Pages 205-229 : supplément du cadastre correspondant à l'arpentement et à l'allivrement des biens communaux qui viennent d'être partagés, 27 mai 1794

Page 230 : délibération concernant le partage des biens communaux, 1er Ventôse an 8 (20 février 1800)

Page 231 : quittance pour un paiement concernant les communaux fait par la commune en faveur de Pierre Harriegluy et Thomas Harriague, 9 Germinal an 8 (30 mars 1800)

Le document est donc utilisé durant 36 ans. Mais son usage fiscal ne va pas au-delà de 1796. En effet à cette date, un nouveau cadastre est rédigé<sup>2</sup>

Il faut noter que les rajouts effectués après la rédaction du compoix primitif permettent de préciser l'état des biens nobles, et surtout nous fournit un descriptif détaillé des communaux au moment où ils sont partagés entre les différentes familles de la communauté. Ces informations, généralement manquantes sur la plupart des compoix, nous ont grandement facilité la tâche dans le travail de reconstruction du plan parcellaire du XVIII<sup>e</sup> s. Par ailleurs, il est possible de suivre les mutations foncières, vraisemblablement entre 1764 et 1794 ou 96. Malheureusement, ces mutations, connues par une simple annotation marginale ne sont pas datées.

Chacun des parcelles décrites dans ce document nous fournit des renseignements relativement stéréotypés. On connaît le nom du propriétaire ou plutôt de la maison à la tête de l'exploitation, la nature de la parcelle, éventuellement le lieu-dit ou et parfois et la position

---

<sup>2</sup> Document conservé aux AD 64.

géographique (campagne supérieure ou inférieure), les quatre confronts orientés, et enfin la surface de la parcelle en arpents et perches<sup>3</sup>. Lorsque les parcelles comprennent des terres de différentes natures qui ne répondent pas à la même grille d'allivrement, les arpenteurs donnent le détail des différentes surfaces par type de terre. Par ailleurs, les confronts fournissent parfois de précieux détails sur la présence ici d'une haie d'arbres, là d'un gros fossé en eau de séparation de parcelles. En revanche, il n'y a pas de calcul d'allivrement par parcelle. Celui-ci devait se faire par masse de culture. L'analyse de ce document a nécessité une saisie exhaustive des informations en base de données. Celle-ci a été faite dans le logiciel File maker pro<sup>4</sup>. L'ensemble des informations a été découpé en champs. La base est interrogeable selon n'importe quel type de critère, numériques, alphanumériques et croisés.

La seconde étape du travail a consisté à tenter une visualisation en 2D de l'espace décrit par le compoix. Un long travail de reconstitution du puzzle a alors commencé. Bien qu'encore inachevé à ce jour, il permet de se faire une idée assez précise du résultat final. Le cœur de la communauté a en effet pu être intégralement reconstitué. Nous constatons une assez grande continuité entre le cadastre napoléonien qui nous a servi de base graphique et la situation de 1764. Il faut cependant noter quelques modifications ponctuelles, liés par exemple à des redécoupages de parcelles, mais surtout deux zones, au nord de la juridiction qui semblent avoir subi des bouleversements plus massifs. Un de ces deux ensembles d'une vingtaine de parcelles pourrait correspondre à un léger déplacement de la route royale (rectification de virage) qui a pu se traduire par un remembrement ponctuel. Une prospection pédestre fine de ce secteur et la mise en perspective des photos aériennes devrait permettre de résoudre ces problèmes.

La troisième étape du projet consistera à basculer et le plan reconstitué et la base de données dans un système d'information géographiques. Nous pourrons alors multiplier les requêtes spatiales sur le compoix, mais aussi intégrer la dimension temporelle et tenter des comparaisons entre la situation du début du XIX<sup>e</sup> siècle (cadastre napoléonien) et celle de la fin du XX<sup>e</sup> siècle (cadastre actuel). Nous verrons qu'il sera aussi possible d'établir quelques ponts avec la situation antérieure du censier médiéval de 1377.

---

<sup>3</sup> Il existe cependant de fortes présomptions pour que ces mesures soient en fait une sorte d'unité de compte qui prenne en considération, certes la surface réelle, mais aussi la valeur de la terre.

<sup>4</sup> A ce jour seul le compoix initial a été complètement saisi. Il ne reste que quelques compléments pour l'époque révolutionnaire (communaux).